Nations Unies S/PV.4552 (Resumption I)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4552e séance

Jeudi 13 juin 2002, à 16 h 40

New York

Président :	M. Wehbe	(République arabe syrienne)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 11 juin 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/655)

02-42506 (F)



La séance est reprise à 16 h 40.

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Arabie saoudite une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Shobokshi (Arabie saoudite occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration que fera sous peu le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Le cycle de plus en plus grave de répression et de violence au Moyen-Orient fait qu'il est plus nécessaire que jamais de faire de rapides progrès dans les efforts nouvellement entrepris pour parvenir à un règlement juste, pacifique et global. La situation au Moyen-Orient est, comme le Secrétaire général l'a souvent dit, une des failles les plus dangereuses au monde. Injustice manifeste, instabilité, insécurité, un paysage politique gelé : tout ceci pose une menace inacceptable et constante à la région et à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale, c'est clair, se doit de passer outre à la rhétorique : ne pas agir maintenant serait manquer à notre devoir envers les peuples de la région et envers la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Ici dans cette salle, nous avons dit souvent, et d'autres aussi, que ce n'est pas par le terrorisme ou toute autre forme de violence ou d'opérations militaires que l'on arrivera à une solution. C'est pourquoi l'Irlande appelle une fois de plus à la cessation immédiate de l'occupation militaire israélienne; à la pleine application des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002); à la cessation de toutes formes de terrorisme; au plein appui des efforts menés par l'Autorité palestinienne pour instituer des réformes; à la cessation du harcèlement du siège présidentiel à Ramallah; à la tenue rapide d'une conférence internationale; et à l'appui des efforts que mènent actuellement le « quatuor » et les acteurs régionaux en vue d'une solution pacifique.

Les actes de terrorisme sont non seulement profondément mauvais en eux-mêmes; ils provoquent de grandes souffrances chez le peuple palestinien et ne font nullement progresser ses aspirations légitimes. L'Irlande condamne de tels actes.

Le Gouvernement israélien a tous les droits de défendre ses citoyens contre le terrorisme. Mais il doit le faire par le biais de mesures conformes au droit international humanitaire. La répression et l'occupation continue des territoires palestiniens engendreront inévitablement davantage de haine et de ressentiment qui ne feront qu'alimenter le terrorisme.

La violence et la destruction perpétrées par les Forces de défense israéliennes au siège du Président palestinien à Ramallah sont extrêmement répréhensibles et, en outre, contre-productives.

Ces attaques mettent en grave péril la sécurité physique du Président Arafat, dirigeant élu du peuple palestinien, et donc partenaire essentiel du processus de paix. Elles vont également à l'encontre des efforts qui sont déployés pour réformer l'Autorité palestinienne.

Il ne sert à rien de demander à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme tout en détruisant en même temps les moyens nécessaires à l'application de ces mesures et en refusant la perspective politique nécessaire à leur soutien.

L'actuel Gouvernement israélien doit être incité par ses amis à comprendre que le fait de compter sur un strict contrôle sécuritaire de tout le peuple palestinien ne garantira pas au peuple israélien la sécurité qu'il mérite. Cela a échoué et échouera à nouveau. La seule voie de la paix passe par un accord qui réponde aux aspirations nationales légitimes de toutes les parties.

Il est très important de mettre en place un cadre pour l'exercice – qui tarde à venir – par le peuple palestinien de ses droits légitimes et la conclusion d'un règlement juste et pacifique entre les peuples israélien et palestinien, qui sont appelés à vivre côte à côte, et entre Israël et ses voisins.

Il est tout à fait clair que les parties ne peuvent aujourd'hui réaliser un accord par elles-mêmes. Les

efforts actuels de la communauté internationale pour les aider à trouver une solution doivent se poursuivre d'urgence et avec vigueur. Cela répond à l'intérêt des peuples tant israélien que palestinien.

Il ne s'agit pas seulement d'un problème local, mais d'une question ayant des implications régionales et même mondiales. Il est également dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière qu'un règlement durable et juste soit réalisé. Le moment est venu de convoquer une conférence internationale. L'absence d'objectifs et la dérive actuels doivent cesser. Chaque jour qui passe sans mesure constructive aggrave le risque de voir davantage de violence échapper à tout contrôle.

Il n'y a plus de place pour des retards ou des préalables. Les trois problèmes identifiés par le Secrétaire général – occupation, violence et misère économique – doivent être traités d'urgence et de façon simultanée.

Les projets existent en abondance. En plus des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), il y a l'initiative saoudienne, soutenue par le Sommet arabe de Beyrouth. Nous avons notre propre résolution – la résolution 1397 (2002) –; il y a les propositions récentes du Président égyptien et les déclarations pleines de vision de dirigeants régionaux et internationaux. En fait, un consensus a pratiquement émergé au sein de la communauté internationale.

Nous avons besoin aujourd'hui d'un sens de l'initiative et de l'autorité pour saisir ce moment sans précédent dans l'histoire du conflit du Moyen-Orient et créer une dynamique en vue d'une solution juste et durable.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les relations entre Israël et la Palestine continuent de se détériorer. Les attentats-suicide contre des civils israéliens et les représailles israéliennes contre les Palestiniens, qui ont fait tant de victimes, n'ont d'autre effet que de renforcer la logique de la confrontation. Cela ne contribue pas à assurer la sécurité aux deux parties ni à leurs intérêts légitimes. En outre, cela complique considérablement les efforts visant à réaliser un règlement politique de la crise.

La plus grande préoccupation touche à la catastrophe humanitaire dans le territoire palestinien. En tant que garant du processus de paix et participant actif au « quatuor » de médiateurs internationaux, la Russie prend des mesures énergiques pour faire sortir les relations israélo-palestiniennes du cercle vicieux de la confrontation. À cette fin, le Gouvernement russe est en contact constant avec les représentants israélien et palestinien et les dirigeants des États du Moyen-Orient. Le représentant spécial du Ministre russe des affaires étrangères se déplace régulièrement dans la région. La situation a été discutée en profondeur dans le cadre de la rencontre des Ministres des affaires étrangères du G-8, tenue au Canada.

Au cours du mois écoulé, le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses décisions qui fixent un plan de campagne pour surmonter la crise et stabiliser la situation, et pour avancer sur la voie d'un règlement politique, y compris la création d'un État palestinien vivant en paix avec Israël dans des frontières internationalement reconnues. Nous pensons que la tâche prioritaire est présentement la création d'un mécanisme visant à assurer le respect par les parties des résolutions du Conseil de sécurité existantes. Cela inspire les efforts du « quatuor ».

La prochaine rencontre du « quatuor », le 14 juin à Washington, devrait être une importante étape dans les efforts déployés pour atténuer les tensions dans les relations palestino-israéliennes et créer les conditions d'une avancée vers un règlement politique, y compris par la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. La tâche du Conseil de sécurité est de contribuer à ces efforts par tous les moyens et de leur assurer l'appui de la communauté internationale.

Les tentatives visant à utiliser la salle du Conseil pour des récriminations mutuelles et tous les types d'argumentation sont contre-productives. Cela ne fait que compliquer le travail du « quatuor » et de nombreux pays arabes en vue d'assurer le respect des résolutions des Nations Unies.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je ressens un joie profonde de vous voir assumer la présidence du Conseil et diriger nos travaux. Je dois m'excuser, car, quoique j'ai déjà pratiqué la langue arabe, j'ai tout oublié en arrivant ici, et je ne peux donc vous saluer dans cette langue. Mais je suis très heureux de vous voir ici, Monsieur le Président. Au nom de notre délégation, je voudrais

vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juin.

Le 2 juin 2002, une délégation ministérielle du Mouvement des pays non alignés s'est rendue à Ramallah et a rencontré le Président Arafat pour lui exprimer sa solidarité ainsi qu'au peuple palestinien.

Le Président Arafat a présenté un exposé aux Ministres du Mouvement des pays non alignés sur les derniers événements, y compris l'application de nouvelles mesures restrictives contre le peuple palestinien, qui ont abouti à la balkanisation du territoire occupé.

La délégation ministérielle du Mouvement des pays non alignés a réaffirmé l'indignation du Mouvement face à l'intensification de l'occupation israélienne illégale, aux meurtres, aux destructions considérables, à l'étouffement économique et aux autres atrocités commises contre la Palestine et son peuple, y compris la poursuite des activités de peuplement, en particulier à Jérusalem-Est et dans ses environs.

La délégation ministérielle du Mouvement des pays non alignés a réaffirmé l'appui du Mouvement au principe du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Elle a réaffirmé la nécessité pour Israël de se retirer sur la ligne des frontières de 1967.

La délégation ministérielle a félicité le Président Arafat à l'occasion de la signature de la Loi fondamentale palestinienne, qui constitue une importante étape vers l'adoption d'une loi constitutionnelle de la Palestine.

La délégation ministérielle du Mouvement des pays non alignés a également exprimé son appui à tous les efforts internationaux visant à réaliser une solution juste, globale et durable.

Dans ce contexte, le Mouvement a affirmé sans équivoque son appui à l'initiative de paix arabe et aux efforts du « quatuor ». La délégation de ministres du Mouvement des pays non alignés a souligné que ces efforts de la communauté internationale devraient servir de base à une conférence internationale visant à établir un plan de campagne pour la réalisation d'une paix durable, basée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité ainsi que sur le principe « terre contre paix » établi à Madrid. La délégation des ministres du Mouvement des pays non alignés a terminé sa visite en souhaitant au Président Arafat et au peuple de la Palestine du succès dans leurs tentatives de trouver une solution pacifique à ce conflit de longue date.

Maintenant que le Mouvement des pays non alignés s'est rendu en Palestine et a vu de ses yeux la situation sur le terrain, son sentiment d'urgence est encore plus grand. Le Mouvement des pays non alignés demeure convaincu que quelque chose devra être fait pour relancer les négociations de paix au Moyen-Orient, sans quoi le monde risque d'être témoin d'une conflagration régionale qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices.

Comme le Conseil de sécurité le sait, l'armée israélienne a une fois de plus attaqué le quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah, mettant ainsi directement en péril la vie du Président Arafat. Le fait que l'armée israélienne puisse aller et venir dans les villes et les camps de réfugiés palestiniens devrait nous alarmer encore davantage. L'armée israélienne estime qu'en imposant un siège silencieux aux territoires palestiniens, elle pourra berner la communauté internationale et lui faire croire que la situation s'améliore réellement. Dans les faits, Israël a depuis longtemps découpé les territoires occupés en une série de bantoustans, a forcé la fermeture des bureaux des représentants étrangers à Ramallah, et a empêché les diplomates et les journalistes d'accéder à de nombreux lieux de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Les incursions militaires, les couvre-feux et les bouclages actuels ne font qu'aggraver la crise humanitaire et paralyser l'économie palestinienne déjà ravagée. Par conséquent, ces actes violents ne font inévitablement que susciter d'autres frustrations et d'autres sentiments de désespoir et inciter à d'autres actes de violence. Le moment est venu pour Israël, la Puissance occupante, de reconnaître que les aspirations légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination ne sauraient être contrecarrées par la force militaire et des attaques contre son dirigeant légitimement élu.

Nous ne voyons pas comment l'on peut s'attendre à ce que l'Autorité palestinienne fasse des réformes efficaces et mette en place des conditions favorisant la sécurité commune si le Conseil de sécurité ne fait rien pour empêcher la destruction massive des institutions du Gouvernement palestinien. Par conséquent, nous

demandons au Conseil de sécurité de prendre immédiatement des mesures pour assurer la pleine mise en oeuvre de ses résolutions, en particulier les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002).

De même, et c'est peut-être encore plus important, le Conseil de sécurité doit envisager de se rendre en Palestine, comme le Mouvement des pays non alignés l'a fait. Le Conseil devrait parler aux gens sur place et évaluer la situation telle qu'elle est, comme le Mouvement l'a fait. S'il ne le fait pas, le monde conclura toujours que le Conseil restera sans rien faire pendant qu'Israël poursuit la tâche désespérante consistant à tenter de garantir la sécurité en commettant des actes illégaux de représailles collectives contre une population civile. Tous les actes de violence contre des civils innocents, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, doivent être condamnés, quel qu'en soit l'auteur.

Le Mouvement des pays non alignés souhaite une fois de plus réaffirmer sa position de principe selon laquelle la sécurité d'Israël et la paix au Moyen-Orient ne pourront pas se réaliser tant que le peuple de Palestine n'aura pas son État, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mejdoub (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi la Syrie, pays frère, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons pleinement confiance en vos capacités et sommes convaincus du succès de votre présidence.

Il était tout à fait justifié de demander la convocation de la présente séance publique du Conseil de sécurité sur la question de Palestine à la suite des événements et des incidents survenus dans les territoires palestiniens, qui, selon nous, doivent être perçus principalement comme un problème d'occupation. Pour régler ce problème, il faut d'une part une vision politique, et d'autre part le déploiement d'une tierce partie internationale neutre.

Premièrement, ce problème doit d'abord être considéré comme une question d'occupation, avec toutes les pratiques que cela suppose, y compris la suppression des droits. C'est la dernière situation d'occupation à laquelle la communauté internationale doit faire face. La cause de cette situation est l'opposition de l'occupant à la volonté internationale, aux résolutions du Conseil de sécurité ainsi qu'à tous les instruments et accords internationaux, en particulier ceux ayant trait à des questions d'occupation et aux pratiques qui s'y rapportent.

Selon nous et selon la communauté internationale tout entière, la cause la plus importante de cette impasse est l'incapacité du Conseil de dissuader l'occupant et de le forcer, par les moyens découlant des dispositions de la Charte, à respecter les résolutions de la légitimité internationale. Nous avons été confrontés à ce fait à maintes reprises au Conseil. La Puissance occupante continue de faire fi de toutes les normes internationales, tandis que le Conseil demeure malheureusement prisonnier d'un manque de volonté politique. De ce fait, Israël a été libéré de sa responsabilité et de son obligation de rendre des comptes en vertu des normes internationales et des textes et instruments de l'ONU elle-même, et en particulier ceux du Conseil.

Deuxièmement, à la lumière de la déclaration faite ce matin par le représentant d'Israël, nous estimons que d'envisager la question de Palestine sous l'angle des réactions du peuple palestinien face aux pratiques de l'occupation d'une part, et de l'escalade de ces pratiques en réponse à ces réactions d'autre part ne fait que nous écarter du cœur de la question et de ses fondements politiques. Il s'agit d'une question d'occupation, et toutes les situations d'occupation entraînent une résistance légitime jusqu'à ce qu'on y mette fin.

En l'absence d'une vision politique favorable au règlement de la question de Palestine, comment ne pas s'attendre à ce que le peuple palestinien refuse l'occupation en tant que situation permanente et ses pratiques comme étant naturelles? En effet, aucune mesure de résistance à l'occupation n'a été prise à l'issue des conférences de Madrid et d'Oslo, car le peuple palestinien a placé tout son espoir et ses attentes dans les traités de paix dont il espérait qu'ils aboutiraient à un règlement politique, juste, durable et global de la question de Palestine.

Toutefois, sans qu'il soit donné de voir la lumière au bout du tunnel politique, comme c'est le cas

maintenant, il est vain pour toute autorité politique ou militaire, si influente soit-elle, de parier continuellement sur la sécurité en l'absence d'une vision politique favorable au règlement de la question.

Il suffit de lire l'article paru dimanche dernier dans un journal des États-Unis à la rubrique des points de vue et rédigé par le chef du Gouvernement israélien pour constater que le Gouvernement israélien n'a pas l'intention d'ouvrir l'horizon politique.

Troisièmement, la solution ne peut résider que dans l'ouverture de l'horizon politique pour que toutes les parties puissent jouir de leurs droits et s'acquitter de leurs obligations. Le rôle de la communauté internationale à cet égard est de porter le règlement au niveau international par le biais d'une conférence internationale de paix qui prendra en compte toutes les idées, opinions et initiatives positives. Une telle conférence devrait être fondée sur les cadres convenus antérieurement pour concrétiser la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur des frontières reconnues et sûres, conformément aux décisions de la communauté internationale et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, parallèlement à une vision politique, il faut une tierce partie neutre sur le terrain pour tenir lieu de moyen de dissuasion et de garant de la sécurité face à toutes les parties en vue de mettre fin au cycle d'attaques et de représailles.

À cet égard, il suffirait de donner suite à la proposition du Secrétaire général de mettre sur pied une force multinationale pour séparer les deux parties afin d'assurer leur sécurité. En effet, cette sécurité ne sera jamais garantie par la politique de fragmentation des territoires palestiniens – qui consiste à diviser les terres palestiniennes et à les isoler les unes des autres – ou d'encerclement du peuple palestinien, limitant leur circulation et étranglant leur économie.

La situation aujourd'hui exige de nous d'avoir un esprit ouvert et de se pencher sur les réalités politiques et humanitaires dans toutes leurs dimensions, présentes et futures, afin de sauver la région entière d'un destin inconnu qui pourrait être dangereux. La situation internationale critique que nous connaissons exige que tous, nous soyons pondérés et voyons l'avenir sous l'angle d'une coexistence pacifique entre les États, les nations et les civilisations et non pas sous l'angle des intérêts personnels étriqués.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Papa Louis Fall, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que le Conseil de sécurité a invité en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fall (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Je suis certain que, grâce à votre compétence, les travaux du Conseil seront menés de façon constructive et efficace. Je saisis également cette occasion pour féliciter votre talentueux prédécesseur, l'Ambassadeur Mahbubani, Représentant permanent de la République de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies pour la façon exemplaire dont il a conduit les travaux du Conseil durant le mois de mai.

Je vous suis reconnaissant, ainsi qu'à vos estimés collègues du Conseil, de m'avoir donné encore une fois la possibilité de prendre la parole devant le Conseil en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais saisir cette occasion pour, par votre précieuse entremise Monsieur le Président, prier le représentant de la Guinée de bien vouloir transmettre nos félicitations chaleureuses à l'Ambassadeur François Fall pour la promotion appréciée et méritée aux éminentes fonctions de Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée. Nos meilleurs voeux de plein succès pour l'accomplissement heureux de sacerdoce au service de la diplomatie de son pays lui sont dédiés.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ces jours derniers, il est devenu encore plus clair qu'auparavant, pour la plupart des observateurs, que la Puissance occupante – Israël – sous le Gouvernement du Premier Ministre, M. Sharon, semble avoir l'intention de détruire l'Autorité palestinienne, l'ensemble du cadre du processus de paix et la

perspective de reprise d'un dialogue politique authentique en faveur de la paix dans la région.

Notre comité est également très affligé par la situation à Ramallah. Bien qu'il semble que les troupes israéliennes se soient pour le moment retirées de la ville, le nouveau Cabinet palestinien n'a pas été en mesure de se réunir ces trois derniers jours en raison du siège, des bouclages et des sévères restrictions imposées sur la circulation. La bonne nouvelle toutefois, s'il en existe, est que le Cabinet s'est finalement réuni pour la première fois dans la journée après le retrait d'Israël. D'autres villes palestiniennes, tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, souffrent également de bouclages continuels et d'incursions régulières. Les détentions extrajudiciaires et les assassinats de civils se poursuivent jour après jour, tout comme les activités relatives aux colonies de peuplement illégales.

Face à cette situation, le Premier ministre israélien continue de revendiquer une position de supériorité morale et insiste pour dicter de manière unilatérale les termes d'un règlement du conflit. Une tentative visant à réinterpréter les résolutions du Conseil de sécurité semble en cours, en particulier la résolution 242 (1967), et le principe « terre contre paix », afin qu'elles soient adaptées aux buts israéliens et dotées d'un arrangement intérimaire à long terme, qui est présenté comme étant le maximum que les Palestiniens puissent obtenir et puissent escompter. Ceci n'a certainement rien à voir avec un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, et constitue un précédent très dangereux qui dénature les intentions de la communauté internationale et les décisions de ses organes délibérants afin de l'assujettir aux objectifs propres d'une seule personne. Ce qu'essaie de faire la puissance occupante est inacceptable et doit être condamné en tant que tel et en termes qui ne laissent de place à aucune équivoque par la communauté internationale et par cette instance.

Jusqu'à quel point le Conseil peut-il tolérer le mépris avec lequel ces résolutions, y compris les résolutions 1402 (2002), 1403 (2002) et 1405 (2002) sont traitées par le Gouvernement israélien? Jusqu'à quel point toutes les normes de la légitimité internationale, comme celles qui sont énoncées dans la quatrième Convention de Genève, pourront-elles être foulées aux pieds par un État quel qu'il soit? Le Conseil devrait réfléchir sérieusement à tout cela et devrait méditer sur les conséquences de son inaction prolongée pour sa propre crédibilité et celle de notre Organisation dans son ensemble. Ce qu'il faut avant tout, c'est un cadre clair pour la reprise immédiate des négociations entre les parties, avec la participation active de la communauté internationale et dans les limites d'un calendrier bien spécifique.

Les négociations doivent avoir lieu entre les parties, mais elles ne peuvent pas partir de zéro ou de nulle part, et elles ne doivent pas non plus être détournées par la puissance occupante, qui détient la suprématie militaire et qui veut dicter les termes. Comme le savent les membres du Conseil, il y a un plan très clair de règlement final, qui se fonde sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi que sur d'autres résolutions et décisions prises par des organes représentatifs de la communauté internationale. Dans ce cadre, les parties devraient être invitées à négocier sur des questions spécifiques, comme les modifications des frontières de 1967 et les choix relatifs au rapatriement des réfugiés. La partie qui refuserait de participer à ce processus, ou qui essaierait de le ralentir ou de le miner, doit être avertie, dès le départ, des conséquences graves que cela comporterait. L'initiative de paix arabe adoptée au Sommet de Beyrouth, en mars dernier, va très loin dans la bonne direction. Notre Comité pense qu'Israël doit montrer un esprit de réciprocité, sans aucun autre retard, sans aucune autre tentative d'obstruction et sans aucune autre exigence ni condition préalable. Les dirigeants, de part et d'autre, devraient être mis devant leurs responsabilités.

Avant de terminer, je voudrais brièvement revenir sur la question des attentats dont sont victimes des civils innocents pour déclarer une fois de plus que notre Comité s'associe à la communauté internationale et condamne en termes très fermes ces actes, quelle que soit leur provenance, quelles que soient les circonstances et quelles que soient les motivations de leurs auteurs.

La communauté internationale a décidé à l'unanimité qu'un État de Palestine devait être créé et qu'il devait coexister pacifiquement avec État d'Israël. De simples visions de cet aboutissement souhaité ne sont pas suffisantes. On ne devrait pas tolérer que les souffrances du peuple palestinien se poursuivent encore longtemps. Ces visions doivent devenir une réalité de toute urgence, et le Conseil a la responsabilité historique de tracer la voie et de superviser ce processus pour arriver à cette fin. Notre

Comité attend avec intérêt une action prompte et décisive de la part du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Fall des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Le Conseil se réunit à nouveau aujourd'hui pour débattre de la situation au Moyen-Orient, après les dernières incursions d'Israël dans les territoires occupés, notamment à Ramallah, qui est le siège même de l'Autorité palestinienne. Comme le cycle sans fin de violences qui sévit au Moyen-Orient, il semble que le Conseil lui-même se laisse entraîner dans une logique de l'action et de la réaction sans être capable de faire quoi que ce soit de concret qui mettrait un terme à la violence et qui apporterait une solution durable au problème du Moyen-Orient. En effet, le Conseil s'est réuni en de nombreuses occasions au cours de ces derniers mois, chaque fois parce que la situation sur le terrain était devenue si grave et si inquiétante que les retombées pouvaient être redoutables aussi bien pour le processus de paix que pour la stabilité dans la région. Dans certains cas, le Conseil a même adopté ce qui pourrait être qualifié de résolutions importantes, mais chacune d'entre elles est restée lettre morte et a été complètement négligée à dessein par la partie intéressée.

La question que nous devons nous poser aujourd'hui est de savoir si le Conseil peut poursuivre dans cette logique sans être en mesure de garantir que ses résolutions et ses recommandations seront pleinement appliquées. Ou bien le temps est-il venu pour le Conseil de s'arrêter de fonctionner sur un mode réactif et de s'attaquer véritablement aux causes profondes du problème et de présenter des solutions appropriées? En adoptant cette approche, ma délégation ne veut pas subvertir ce qui se passe actuellement dans les territoires palestiniens occupés ou en Israël. Nous pensons en effet que la situation est extrêmement grave, et nous condamnons les dernières incursions menées par les forces israéliennes à Ramallah. Nous considérons ces incursions comme totalement inadmissibles. Nous condamnons également les attaques perpétrées à l'encontre des civils israéliens par les auteurs d'attentats-suicide. Nous pensons que ces actes sont de part et d'autre contre-productifs et ne pourront rendre que plus difficile la reprise du dialogue et des négociations entre les deux parties.

Nous ressentons une grande sympathie à l'égard des épreuves qu'endurent les Palestiniens, qui sont l'objet d'atrocités de toutes sortes pendant ces incursions. En tant qu'expression de soutien et de solidarité envers le Président Arafat et le peuple palestinien, une délégation du Mouvement des non-alignés, menée par la Ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, Mme Zuma, et comprenant, entre autres personnalités, le Ministre des Affaires étrangères de Maurice, s'est rendue à Ramallah au début du mois. Le représentant de l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Kumalo, a fourni tout à l'heure un rapport de cette visite au Conseil, et nous souhaitons nous associer entièrement à sa déclaration.

La paix ne saurait être établie au Moyen-Orient s'il n'y a pas d'engagement réel de la part des parties intéressées de faire avancer les différents plans et initiatives qui ont été récemment proposés. En plus de l'engagement des deux parties, la communauté internationale a aussi un rôle important à jouer afin que ces deux parties puissent se retrouver autour d'une table de négociations.

Du côté palestinien, l'annonce faite par le Président Arafat de réformes majeures au sein de l'Autorité et de la tenue d'élections présidentielles à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine constitue un véritable progrès. Nous nous félicitons de cette nouvelle orientation et nous demandons instamment à la communauté internationale de lui donner son plein appui et son assistance afin que le Président Arafat puisse concrétiser ces réformes.

Du côté israélien, nous demandons instamment au Premier ministre M. Sharon d'agir en réciprocité des mesures annoncées par le Président Arafat et de prendre des mesures concrètes sur le terrain afin de montrer sa volonté de paix.

À cet égard, les représailles automatiques que mènent les forces israéliennes après chaque attaque terroriste n'aideront pas le processus de paix actuel. Non plus que la poursuite de la colonisation israélienne dans les territoires occupés. Depuis 18 mois que M. Sharon occupe le poste de Premier Ministre, il y a eu une augmentation de 40 % de ces colonies. Cela sape sérieusement les mesures visant à créer un climat de confiance, qui sont si cruciales pour la reprise d'un dialogue constructif et de négociations.

Il est aussi important qu'Israël s'abstienne d'attaquer l'équipe dirigeante palestinienne et

l'Autorité palestinienne, en particulier si elle veut que l'Autorité arrête effectivement les attaques-suicide. Il est illogique d'imaginer une situation dans laquelle une Autorité affaiblie et démantelée serait capable d'exercer un contrôle sur ces éléments. En fait, chaque fois qu'il y a eu une attaque contre le quartier général du Président Arafat, elle a été suivie d'attaques-suicide.

En ce qui concerne la communauté internationale, bien que nous soutenions les efforts de Washington et du « quatuor », il est essentiel que leurs efforts conjoints visent à apporter une lueur d'espoir, afin que le peuple palestinien puisse espérer accéder à une patrie qui lui soit propre. La création d'un État palestinien doté de frontières qui garantiront la sécurité de l'État israélien paraît être la seule issue permettant d'apporter la paix et la stabilité dans la région. Il est donc important que les efforts de la communauté internationale soient concentrés sur cette issue.

Il est aussi important que la communauté internationale aide à reconstruire l'infrastructure palestinienne, qui a été presque totalement détruite par la violence sur le terrain et par les actions aveugles et disproportionnées menées par l'armée israélienne. De même, la structure sécuritaire palestinienne doit être reconstruite, afin qu'elle puisse effectivement contrôler la situation sur le terrain.

Le monde entier attend avec impatience la conférence de paix sur le Moyen-Orient annoncée le mois dernier par le « quatuor ». Nous pensons que cette conférence devrait sérieusement examiner la proposition du Prince Abdullah d'Arabie saoudite, qui a été adoptée par les dirigeants arabes au Sommet de Beyrouth. Faisons en sorte que cette conférence n'échoue pas et, plus important encore, qu'elle n'abandonne pas les habitants du Moyen-Orient.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes profondément troublés par la poursuite de la violence au Moyen-Orient, notamment tout récemment par l'attaque suicide qui a eu lieu mardi à Herzliya, qui a causé la mort d'une jeune fille israélienne, et l'échange de tirs survenu hier à Gaza, entre des tireurs palestiniens et l'armée israélienne, qui a causé la mort d'un garçon palestinien. Le conflit prélève chaque jour un tribut terrifiant sur les Israéliens et les Palestiniens.

Notre message aux deux parties est resté clair et constant. Il est essentiel que les deux parties, Israël et les Palestiniens, évaluent les répercussions de toute action qu'elles prendront aujourd'hui à l'égard de l'objectif plus large de réaliser, demain, la paix.

Le Président Arafat et les autres dirigeants palestiniens doivent s'adresser clairement à leur peuple et leur dire que la terreur et la violence ne peuvent aider les Palestiniens à réaliser leurs aspirations nationales. Ils doivent agir avec détermination pour s'opposer au terrorisme et à la violence, comme il est exigé dans les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002). Les condamnations du terrorisme accompagnées d'avertissements ne sont pas suffisantes. Elles n'atténuent pas les craintes de l'Israélien moyen de la rue, et elles ne dissuadent pas de leurs missions mortelles les candidats égarés à ces attaques.

En 2002 seulement, il y a eu au moins 23 attaques-suicide, dans lesquelles 130 Israéliens ont été tués, et plus de 1 000 ont été blessés. Il ne peut y avoir d'excuse au meurtre intentionnel de civils ni de soutien à ceux qui mènent des attaques terroristes, qui sont interdites par le droit international humanitaire, y compris par les récentes conventions de l'ONU et par les décisions du Conseil de sécurité. Ces attaques, en réalité, entravent les efforts du peuple palestinien pour réaliser ses aspirations nationales, et créent des conditions qui rendent plus difficile à Israël de relâcher sa politique de bouclage des zones palestiniennes.

Nous devons parler simplement. Il faut cesser de donner asile à ceux qui financent, planifient, soutiennent ou commettent des actes terroristes. C'est une décision du Conseil de sécurité, relevant du Chapitre VII, contenue dans la résolution 1373 (2001). La semaine dernière seulement, le Jihad islamique palestinien, depuis son quartier général à Damas, a revendiqué l'horrible attaque terroriste conduite à l'aide d'une voiture piégée contre un autobus public en Israël, qui a tué 17 personnes et qui en a blessé 30 autres. C'était un acte de terrorisme. Ce n'était pas un acte de résistance. Ce n'était pas un acte de martyre. Cela doit être condamné, et toutes les personnes responsables doivent être traduites en justice. Ceux qui abritent les personnes qui ordonnent ces actes de terrorisme, où qu'ils se trouvent, sont tenus par le Conseil de sécurité de prendre des mesures contre elles.

Nous continuons à reconnaître le droit d'Israël à l'autodéfense, mais tant Israël que l'Autorité palestinienne doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour créer et maintenir un environnement propice au progrès

politique. Cela signifie suivre la voie tracée par les récentes résolutions du Conseil. Pour Israël, cela signifie relâcher le bouclage et lever les restrictions qui entravent l'accès de l'ONU et des organisations humanitaires à la population civile palestinienne qui a besoin d'assistance, comme l'a demandé la résolution 1405 (2002) du Conseil de sécurité.

Nous pensons qu'il existe une chance de retourner la situation actuelle, et nous appelons les deux parties à tirer parti de l'élan diplomatique lancé par le Président Bush. Le Président Bush s'est réuni avec des dirigeants régionaux clefs, très récemment avec le Président égyptien, M. Moubarak, et avec le Premier Ministre israélien, M. Sharon. Le Président Bush a abordé avec le Premier Ministre M. Sharon la nécessité de faciliter la vie de la population palestinienne, qui a vu ses perspectives économiques chuter au cours du conflit. Aujourd'hui, le Président Bush a rencontré le Ministre des affaires étrangères saoudien, le Prince Saud al-Faisal, et demain le Secrétaire d'État, M. Powell, et la Conseillère à la sécurité nationale, Mme Rice, rencontreront M. Nabil Shaath, de l'Autorité palestinienne. Vendredi, les États-Unis accueilleront une réunion des représentants du « quatuor ». Nous profitons de ces discussions intensives pour essayer de saisir une chance de s'éloigner du terrorisme et de la violence et de retourner à la table de négociations. Cela comprend la tenue d'une réunion au niveau ministériel cet été.

Le Président Bush a souligné les éléments principaux de notre stratégie. Le premier est la mise en place d'une capacité palestinienne efficace en matière de sécurité. Le deuxième est la relance d'un processus politique sérieux visant une solution comprenant deux États, et qui rende l'espoir aux Palestiniens comme aux Israéliens. Le troisième est de répondre aux besoins en matière humanitaire et de mettre en place des institutions fortes et responsables pour l'Autorité palestinienne, en vue de la création d'un État. Sur ce dernier point, nous avons constaté que quelques mesures positives ont été prises. Plus important encore, nous voyons un ferme appel du côté palestinien en faveur de réformes. C'est leur initiative.

La stratégie en trois volets que je viens de présenter a été approuvée par le « quatuor » et par de nombreux autres membres de la communauté internationale. Il est plus clair que jamais qu'il faut avancer sur ces trois volets en même temps si nous voulons avoir l'espoir d'une paix réellement durable. Cette paix doit comporter deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières reconnues.

En ce moment qui pourrait, nous l'espérons, devenir un tournant de ce conflit, tous les membres du Conseil, et en fait la communauté internationale tout entière, doivent chercher quelles mesures ou paroles constructives pourront aider les parties à revenir sur la voie d'une paix juste, globale et durable. C'est notre objectif.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Syrie, pays frère, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et de vous souhaiter de vous acquitter avec succès de la tâche qui vous a été confiée. Nous avons toute confiance en votre aptitude à vous acquitter de vos responsabilités.

Je tiens également à remercier le Représentant permanent de Singapour, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, des efforts qu'il a déployés en sa qualité de Président du Conseil en mai.

Depuis le 29 mars de cette année, les opérations militaires israéliennes dans les territoires de l'Autorité nationale palestinienne se poursuivent sans discontinuer, en dépit des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, des déclarations présidentielles et des déclarations à la presse appelant Israël à se retirer immédiatement des villes, villages et zones qu'il a récemment réoccupés. Le Gouvernement israélien continue de refuser l'application de ces résolutions, s'opposant à la volonté du Conseil sous divers prétextes, et continuant le siège du peuple palestinien et de leurs dirigeants légitimes et démocratiquement élus.

En outre, le Conseil de sécurité a prouvé son incapacité de réagir face à la situation et de faire pression sur Israël pour qu'il respecte ses obligations au titre de ces résolutions. Cette situation unique pour le Conseil de sécurité a ainsi encouragé Israël à poursuivre ses actes de violence et de destruction, à démanteler l'Autorité nationale palestinienne et à cibler et terroriser les civils palestiniens – actions qui

visent à atteindre des objectifs stratégiques et à créer sur le terrain une nouvelle réalité qui entraînerait l'abrogation du droit légitime des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'évolution récente de la situation – et toute acceptation des mesures et de la situation sur le terrain que le Gouvernement israélien tente d'instaurer – représente un dangereux contretemps pour les perspectives de paix dans la région. Dans ce contexte, la récente tribune libre du Premier Ministre d'Israël, M. Sharon, dans le *New York Times*, a donné une interprétation juridique déformée de la résolution 242 (1967) du Conseil. En exprimant une telle opinion, le Premier Ministre Sharon semble avoir oublié que la résolution 242 (1967) et les résolutions pertinentes suivantes du Conseil soulignaient toutes l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, et déclaraient que les territoires saisis par Israël en juin 1967 étaient des territoires occupés. Des déclarations comme la sienne, que le silence de la communauté internationale et l'inaptitude du Conseil de sécurité à réagir ne font qu'encourager, détruisent le pivot central du processus de paix au Moyen-Orient : le principe « terre contre paix ». Elles constituent aussi un rejet pur et simple de l'initiative de paix adoptée lors du récent Sommet arabe de Beyrouth.

La reprise du processus de paix, accompagnée par l'application par Israël des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, son respect des dirigeants palestiniens légitimes et sa disposition à travailler avec eux, constitueraient des garanties de paix et de sécurité pour Israël. Ce n'est certes pas par une guerre d'agression ou par des crimes de guerre contre des civils palestiniens, notamment en tentant de transférer de force des populations hors des territoires occupés en intensifiant le blocus militaire et économique, qu'Israël obtiendra de telles garanties. Par ailleurs, ce n'est pas en détruisant l'appareil sécuritaire de l'Autorité nationale palestinienne que l'on pourra lutter contre les attentats-suicide.

À cet égard, le Gouvernement jordanien, qui condamne les attentats-suicide commis en Israël contre des civils israéliens, voudrait appeler l'attention du Gouvernement israélien sur le fait que ses opérations militaires contre les Palestiniens et leurs dirigeants n'ont pas mis fin aux attentats. Israël devrait donc envisager de cesser ses opérations militaires et de retourner à la table des négociations afin de faire cesser ces attentats-suicide.

Pour terminer, le Gouvernement jordanien demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités face au refus d'Israël de respecter ses obligations issues des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, il encourage le « quatuor » à prendre des mesures effectives contre l'imposition d'un fait accompli qui annulerait le processus de paix dans la région. Dans un premier temps, ceux qui participent activement au processus de paix devraient fixer un calendrier pour la création d'un État palestinien sur les territoires occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée dire combien je suis heureux de vous voir, Monsieur le Président, représentant du pays frère qu'est la Syrie, présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. C'est une responsabilité que la communauté internationale a confiée à la Syrie en reconnaissance de ses efforts et de sa quête continue pour la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Kishore Mahbubani, Représentant permanent de Singapour, et à sa délégation, pour la façon dont Singapour a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je suis désolé de ne pas avoir de déclaration écrite. Je voudrais simplement faire quelques brèves observations.

Ces derniers mois, nous avons assisté à de nombreuses séances du Conseil de sécurité traitant de la même question, mais sans voir aucun changement : Israël continue de violer les décisions internationales légitimes, le peuple palestinien reste opprimé, le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne restent assiégés et la terre palestinienne reste occupée.

En fait, la seule variable est que, chaque jour, nous apprenons qu'Israël a commis de nouvelles agressions.

La donnée constante est la crise de conscience internationale alors que le monde assiste à l'injustice

commise contre le peuple palestinien, qui subit l'occupation de la Puissance occupante, reconnue comme telle par la communauté internationale tout entière. Le monde reste passif et assiste à l'oppression d'un peuple, de ses femmes et de ses enfants, sans réagir. Cela représente une véritable crise de conscience.

Une autre donnée constante évoquée par de nombreux orateurs est l'incapacité flagrante du Conseil de sécurité à d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de cette question et de réagir face à l'arrogance d'Israël, à son rejet des résolutions internationales et à son mépris pour la communauté internationale. Cette attitude a commencé avec l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité, il y a plus de 35 ans. La résolution 242 (1967) demeure lettre morte. Après 35 ans, la communauté internationale reste incapable d'assurer l'application de l'une de ses résolutions sur le Moyen-Orient alors qu'il exige de pays faibles l'application de ses décisions. Je ne parlerai même pas des autres résolutions adoptées ultérieurement, telles que les résolutions 1402 (2002), 1403 (2002) et 1405 (2002). Nous atteindrons peut-être le chiffre tragique de 5 000 à un moment quelconque. Il s'agit d'une autre donnée constante – la première étant la crise de conscience et la deuxième, l'incapacité du Conseil à agir.

La situation concerne le droit d'un État occupé à la légitime défense. La question est fondamentalement une question d'occupation et d'usurpation des droits d'un peuple. Comment peut-on *a contrario* parler du droit à la légitime défense contre un peuple dont la terre est occupée, dont les droits sont usurpés et dont la vie quotidienne est devenue insupportable? Nous rappelons au Gouvernement israélien et à ceux qui choisissent de l'encourager dans la poursuite du siège et de meurtres quotidiens que l'option militaire ne réalisera jamais la paix à laquelle aspire Israël.

Israël a fait de la vie du peuple palestinien un enfer, et la mort est souvent préférable à une telle existence. Israël espère-t-il avoir la sécurité avec de telles injustices? La sécurité n'est assurée que par la justice, la paix et un règlement pacifique. Elle ne se réalisera pas par l'injustice et la répression, qui créent plus de violences et l'effusion de sang des innocents des deux parties. La responsabilité incombe au Gouvernement israélien, Puissance occupante et usurpatrice, qui continue de déplacer, de tuer et d'étouffer le peuple palestinien.

En dépit de notre déception face à la passivité et à l'impuissance du Conseil à agir, nous continuerons de parler et de faire connaître cette impuissance. Nous espérons que le jour viendra où le Conseil assumera ses responsabilités en matière de maintien de la paix et où le monde verra enfin qu'aucun pays n'est au-dessus des lois. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra assurer la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie; Chypre, Malte et la Turquie; enfin l'Islande et le Liechtenstein s'alignent sur cette déclaration.

Face à la poursuite des violences au Moyen-Orient, il est fondamental de redoubler d'efforts pour réaliser une solution politique pacifique et globale à ce conflit. Il est clair que cette situation extrêmement explosive ne peut se régler par l'approche actuelle dans laquelle s'enferment les dirigeants des deux parties. La violence engendre la violence, et la paix et la sécurité ne pourront s'instaurer que par des négociations, qui doivent commencer dès que possible.

Le « quatuor » d'envoyés spéciaux se réunit demain vendredi à Washington, D.C., et quelques jours après au niveau le plus élevé, en marge du Sommet du G-8, au Canada. En tant que membre du « quatuor », l'Union européenne s'efforce actuellement d'assurer la convocation le plus vite possible d'une conférence de paix internationale avec non seulement les parties, mais aussi les acteurs internationaux et régionaux, qui visent des résultats concrets aux niveaux politique, sécuritaire et économique, avec des échéances bien définies, tout en offrant une perspective politique crédible et un règlement final du conflit. En particulier, une reprise immédiate des négociations politiques et de la coopération sur les questions de sécurité sera fondamentale, ainsi que la reconstruction des infrastructures de l'Autorité palestinienne et le rétablissement de sa souveraineté. L'appui international à la reconstruction et aux réformes, un mécanisme

international de suivi des négociations, ainsi que la création d'un mécanisme d'observation et de contrôle de la situation sur le terrain, sont tout aussi fondamentaux.

Nous réaffirmons la vision commune et l'objectif final de la communauté internationale de deux États dans la région – une Palestine démocratique, viable et indépendante, vivant aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues. La voie politique est claire et se fonde sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, les principes de Madrid et d'Oslo, et les accords ultérieurs entre les parties, ainsi que l'initiative de paix de la Ligue arabe.

Nous sommes convaincus qu'une application intégrale et immédiate des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité - en particulier une cessation immédiate des violences, un cessez-le-feu effectif et le retrait définitif des troupes israéliennes de toutes les zones sous contrôle de l'Autorité palestinienne – est fondamentale. Nous regrettons vivement que ces résolutions et d'autres du Conseil sur la question continuent d'être ignorées, interprétées de façon sélective ou appliquées de façon partielle.

Comme elle l'a fait pour d'autres actes criminels perpétrés dans le passé, l'Union européenne condamne de la façon la plus vigoureuse les derniers attentats terroristes en Israël. Les attentats-suicide et les meurtres visant des civils israéliens se poursuivent. Ces actes sont moralement répugnants, contraires au droit international et extrêmement préjudiciables aux aspirations nationales du peuple palestinien. Nous saluons le fait que le Président Arafat et l'Autorité palestinienne aient rejeté et condamné systématiquement ces actes de terreur. Nous les exhortons, en tant que représentants légitimes du peuple palestinien, à tout faire pour prévenir de tels actes, à neutraliser tous les réseaux terroristes et à prendre des mesures plus énergiques contre le terrorisme. Nous soulignons la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces actes criminels.

Les forces israéliennes circulent librement dans le territoire contrôlé par les Palestiniens, où elles attaquent des villes et arrêtent et tuent des militants présumés. Les villes palestiniennes sont assiégées et bouclées par les forces armées israéliennes. La Cisjordanie est en fait divisée en différentes agglomérations distinctes et sans lien entre elles. Il semble qu'il n'existe aucune distinction entre la zone A et la zone B. Ceci est tout à fait inacceptable et constitue une violation flagrante des Accords d'Oslo et des accords subséquents entre les parties. Israël a le droit légitime de lutter contre le terrorisme, mais pas aux dépens du droit international en imposant des représailles collectives à 3,5 millions de Palestiniens transformés en prisonniers dans leurs propres villes et villages.

Israël doit cesser immédiatement ces pratiques et permettre à l'Autorité palestinienne de s'acquitter de ses engagements en matière de sécurité et de mettre fin à la détérioration rapide de l'économie palestinienne. Nous sommes vivement préoccupés par les bouclages établis par les autorités israéliennes – qui créent des zones séparées autour des principales villes de Cisjordanie, isolées les unes des autres – ainsi que par les autres mesures visant à renforcer davantage les restrictions en vigueur à la circulation des personnes et des marchandises. Nous demandons instamment à Israël de renoncer à ces mesures. En outre, l'agrandissement des colonies de peuplement se poursuit sans relâche de même que la destruction de terres et de propriétés privées palestiniennes. Les Palestiniens qui vivent à Gaza sont confrontés à une situation semblable. L'Union européenne estime que toutes les colonies de peuplement sont illégales et représentent un obstacle pour la paix.

La pression militaire insoutenable subie par les Palestiniens ne fait que contribuer à exacerber les sentiments de frustration, de désespoir et de haine, sans pour autant assurer une sécurité durable à Israël. Les restrictions actuelles ont déjà eu des effets dévastateurs sur les conditions de vie des Palestiniens. Les mesures additionnelles provoqueront une détérioration encore plus grande de l'économie, en détruisant le secteur privé palestinien et en entravant gravement la mise en place de réformes.

Les opérations militaires israéliennes engagées depuis le 29 mars dernier ont aussi provoqué de graves dégâts et des interruptions dans le fonctionnement de l'Administration civile palestinienne. De même, les organes de sécurité palestiniens et leurs infrastructures ont subi des dommages considérables, y compris la mort ou la détention de membres de leur personnel. Cette situation de quasi paralysie de la sécurité palestinienne en Cisjordanie a créé un climat politique imprévisible et encore plus fragmenté, qui représente un risque encore plus grand pour la sécurité d'Israël.

L'Union européenne est également préoccupée par les informations faisant état de l'existence d'engins non explosés et d'engins explosifs abandonnés après la campagne militaire et par les risques qu'ils représentent pour la population civile.

Il y a un vaste consensus quant à la nécessité urgente de réorganiser d'une façon plus efficace et plus cohérente les services de sécurité palestiniens. L'Union européenne accueille avec satisfaction et encourage les discussions en cours portant sur des réformes sur le plan politique, de la sécurité et des finances au sein de l'Autorité palestinienne. Nous nous félicitons du nouveau Gouvernement palestinien et de l'annonce d'élections faite par le Président Arafat et le Conseil législatif palestinien. À cet égard, nous demandons à Israël de promouvoir une atmosphère propice aux réformes, en particulier en allégeant les restrictions à la circulation des personnes et des marchandises. La fin de la violence et de l'occupation militaire créeront une situation plus appropriée pour l'organisation et la tenue d'élections démocratiques, justes et transparentes dans les territoires. Toutefois, nous estimons que toute tentative de faire de la réforme des institutions palestiniennes une condition préalable à la reprise des négociations politiques serait totalement contre-productive et irréaliste.

Nous réaffirmons notre inquiétude face à la situation humanitaire tragique dans les territoires palestiniens, qui est aggravée par les restrictions continues qu'Israël impose à la liberté de mouvement des organisations humanitaires. Les institutions et organisations internationales continuent d'être soumises à un ensemble de restrictions concernant le mouvement de leur personnel, de leurs véhicules et de leurs fournitures. Nous notons avec préoccupation les efforts déployés pour imposer des restrictions à la liberté de mouvement de représentants diplomatiques ou consulaires au moyen de contrôles de sécurité. Nous estimons que ces pratiques constituent une violation de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Tous les efforts faits pour aider les Palestiniens dans la reconstruction, la réforme ou les élections exigeront une coopération pleine et résolue d'Israël, qui doit garantir en particulier que l'on ne détruira pas et n'endommagera pas à nouveau les fruits des efforts de reconstruction. À cet égard, l'Union européenne se réserve le droit d'exiger des indemnisations dans les instances appropriées.

L'Union européenne affirme son intention de préserver, de renforcer et d'aider l'Autorité palestinienne, grâce à des efforts pour reconstruire son infrastructure ainsi que sa capacité en matière de sécurité et de gouvernance, tout en appuyant les réformes et la création d'institutions démocratiques.

M. Boubacar Diallo (Guinée) : Avant d'entrer dans le vif du sujet qui nous réunit aujourd'hui, vous me permettrez, Monsieur le Président, de remercier le Représentant permanent du Sénégal pour les chaleureuses félicitations, les élogieuses paroles et les souhaits de plein succès adressés à S. E. M. François Fall, récemment promu Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République de Guinée. Je voudrais à cet égard l'assurer que son fraternel message sera fidèlement et intégralement transmis.

Après une brève période d'accalmie qui laissait entrevoir une lueur d'espoir, la région du Proche-Orient s'est hélas replongée dans le cycle habituel de violences que nous lui connaissons depuis longtemps.

Nous assistons en effet, ces derniers jours, à la reprise des attentats-suicide à la bombe contre des objectifs israéliens d'une part, et de l'autre, à la réoccupation musclée des villes palestiniennes. Ce phénomène alimenté par le désir de vengeance réciproque, constitue, à n'en pas douter, le signe d'une résurgence des vieux démons de la haine et de l'incompréhension.

Face à cette nouvelle escalade, le Conseil de sécurité, garant de la paix, doit impérativement prendre les responsabilités qui lui incombent afin d'éviter une guerre meurtrière et, par delà tout, une déstabilisation de la région.

C'est le lieu de souligner la nécessité pour la communauté internationale de se pencher davantage sur les actions à entreprendre pour amener les parties israélienne et palestinienne à faire preuve de plus de retenue et pour leur faire comprendre, de façon définitive, que du terreau de la suspicion et de la rancœur ne peuvent pousser les racines de la paix.

Les parties, plutôt que de se camper sur des positions figées et intransigeantes, devraient envisager leurs relations dans une perspective politique globale alliant aspiration à la sécurité et droit à l'existence. C'est pourquoi, outre la nécessité d'appliquer les résolutions du Conseil, et loin de la rhétorique habituelle, il nous revient d'explorer ensemble de

nouvelles voies plus hardies et consensuelles pour faire émerger les peuples israélien et palestinien du tourbillon dans lequel ils sont plongés depuis des décennies.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait saluer et encourager les efforts entrepris par le « quatuor », le G-8 et d'autres acteurs influents de la communauté internationale pour ramener les protagonistes à la raison et créer ainsi un climat serein, propice à la reprise des négociations, seules susceptibles de conduire à une paix juste et durable.

Nous sommes convaincus que ces efforts, combinés à une dynamique régionale à laquelle participeraient toutes les parties concernées sans exclusive, seraient de nature à faire baisser les tensions, à raviver la flamme de l'espoir et à créer un espace d'entente et d'harmonie dont bénéficierait l'ensemble du Moyen-Orient.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai bref surtout vu que le représentant de l'Espagne vient de faire une déclaration au nom des membres de l'Union européenne.

Comme tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui, le Royaume-Uni reste très inquiet de la situation dans la région. Il est impératif que nous rompions le cycle de la violence. Les deux parties doivent contribuer à cette fin. Elles doivent appliquer les récentes résolutions du Conseil de sécurité, y compris les dispositions du cessez-le-feu et du retrait, et reprendre les négociations en s'inspirant de la vision du Conseil, énoncée dans sa résolution 1397 (2002) de deux États vivant côte à côte.

L'attention de la communauté internationale devrait maintenant se porter sur la relance du processus politique conduisant à un règlement global. Nous souscrivons à l'idée d'une conférence internationale qui couvrirait les questions tant sécuritaires et économiques que politiques.

Le Royaume-Uni reste activement engagé. Ces derniers jours, le Premier Ministre Blair a rencontré le Président Moubarak, le Secrétaire américain à la défense Rumsfeld et le Premier Ministre Sharon et il s'est entretenu avec le Roi Abdallah. M. Blair rencontrera le Premier Ministre Hariri la semaine prochaine.

Les deux parties ont des responsabilités. L'Autorité palestinienne doit faire plus pour prévenir les attaques terroristes. Les réformes des secteurs sécuritaire, économique et administratif de l'Autorité palestinienne sont essentielles. Nous nous félicitons du remaniement, le 10 juin, du Cabinet de l'Autorité palestinienne qui marque le début du processus. Nous espérons que le nouveau Cabinet sera en mesure de se mettre rapidement à l'oeuvre.

Mais les progrès de la réforme et de la sécurité ne peuvent être maintenus sans accorder aux Palestiniens l'espoir réel d'un processus politique débouchant sur un règlement qui réponde à leurs aspirations légitimes tant politiques qu'économiques. L'enclavement par Israël de la Cisjordanie alimente le désespoir, la pauvreté et l'extrémisme et met en péril l'infrastructure sécuritaire de l'Autorité palestinienne. La prolifération des colonies de peuplement, notamment les nouvelles constructions à Jebel Mukabar et l'expansion de Ma'ale Adumim, renforce les arguments de ceux qui affirment que le Gouvernement israélien n'est pas vraiment attaché au principe « terre contre paix ». Nous nous félicitons du retrait israélien de Ramallah hier, mais de telles incursions sont contre-productives et doivent cesser.

Il y a un large consensus au Conseil sur les modalités d'un règlement final. Actuellement, de nombreux efforts diplomatiques, y compris la réunion du « quatuor » demain à Washington, se poursuivent pour aboutir à une telle issue. Une priorité essentielle doit être maintenant de préserver l'unité du Conseil afin qu'il puisse jouer un rôle efficace en aidant à un règlement.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'État du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, de vous voir présider les travaux du Conseil pour ce mois, car en particulier vous représentez la Syrie, pays frère avec lequel nous avons des liens étroits. Nous sommes bien convaincus que les efforts remarquables déployés par vous et votre délégation lors de votre présidence du Conseil seront fructueux grâce à votre sagesse et à votre compétence. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de Singapour, pour la manière sage et efficace dont il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

Il est fort regrettable que des violations répétées du droit humanitaire international et que des actes inhumains continuent d'être perpétrés par le Gouvernement israélien contre le peuple palestinien dans les territoires occupés, malgré les efforts internationaux déployés en une période fort dangereuse au Moyen-Orient et dans des conditions internationales très difficiles et graves.

Le Koweït condamne catégoriquement les mesures et pratiques israéliennes arbitraires contre le peuple palestinien et ses dirigeants légitimes, en particulier la réoccupation la semaine dernière par les forces israéliennes de localités palestiniennes, notamment Ramallah, et les terribles violences perpétrées, notamment en canonnant le quartier général du Président de l'Autorité palestinienne et en terrifiant des civils et en les assiégeant.

Ce qui est peut-être dangereux et à quoi il faut s'attaquer, c'est que le Gouvernement israélien applique des mesures qu'il a appliquées avant 1993 pour assiéger le territoire palestinien et le soumettre à l'administration civile israélienne. Cela envoie un message net à la communauté internationale : Israël ne respecte en rien aucun accord qu'il a signé avec l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus de paix, y compris l'Accord d'Oslo. C'est une source grave de frustration et cela va manifestement à l'encontre de la démarche de paix choisie par les pays arabes et la communauté internationale.

Il est probable que ce que le Premier Ministre israélien Ariel Sharon a déclaré dans un article paru il y a quelques jours à la rubrique des points de vue du *New York Times*, à savoir qu'il ne retournerait pas sur la ligne d'armistice de 1967 et qu'il n'y aurait pas de règlement sur Jérusalem maintenant et que la seule solution pour parvenir à un règlement était un accord transitoire à long terme, retardera la conclusion d'un accord final. C'est une situation très dangereuse qui entraîne des violences perpétuelles, une détérioration de la situation sécuritaire et des souffrances au peuple palestinien qui vit dans des conditions économiques difficiles. Il a besoin plus que jamais du soutien de la communauté internationale pour reconstruire ce qui a été détruit par l'appareil militaire israélien.

Le Koweït renouvelle son appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités, condamne les manoeuvres d'Israël et prenne rapidement des mesures concrètes pour veiller à l'application de ses résolutions, en particulier 1397 (2002), 1402 (2002), 1403 (2002) et 1405 (2002) récemment adoptées, et s'emploie à ce que le Gouvernement israélien respecte tous les accords qu'il a signés avec l'Autorité palestinienne.

Dans ce contexte, mon pays se félicite de tous les efforts diplomatiques déployés pour rétablir la confiance et mettre fin à la violence. Nous appuyons le Secrétaire général à cet égard. Nous invitons le Conseil à bien examiner la proposition du Secrétaire général d'envoyer une force multinationale pour protéger le peuple palestinien, réduire la tension et créer un climat propice à une reprise des négociations.

Dans ce contexte, nous tenons également à féliciter les pays arabes, en particulier l'Arabie saoudite et l'Égypte, pour leurs efforts de coordination avec les parties internationales influentes, en particulier les États-Unis et le « quatuor », afin de trouver une formule qui réponde à toutes les préoccupations des parties prenantes en vue d'obtenir une paix juste et globale dans la région, fondée sur la mise en oeuvre des résolutions de légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et le principe « terre contre paix ». Ce sont des mandats qui visent à un règlement pacifique. Dans ce contexte, le Koweït soutient également tous les efforts déployés pour convoquer une conférence de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties concernées.

Pour conclure, le Koweït réaffirme qu'il est important que le Conseil explore plus avant cette question afin de parvenir à un règlement définitif qui permettrait de mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et le territoire libanais. La création d'un État palestinien ayant Jérusalem comme capitale demeure la seule voie garantissant la paix, la sécurité et la stabilité pour tous. À moins qu'il ne soit mis un terme à l'occupation israélienne, qui est au coeur du conflit et est source d'instabilité dans la région, aucun pays ne pourra jouir de la stabilité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Koweït des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haneda (Japon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement japonais est vivement préoccupé par le fait que la situation sur le terrain ait continué de se détériorer, suite à la persistance des attentats-suicide à la bombe perpétrés par les extrémistes palestiniens et aux incursions menées par les forces israéliennes dans les territoires palestiniens autonomes, notamment avec le siège du quartier général du Président Arafat.

Dans ces conditions, la Ministre japonaise des affaires étrangères, Mme Yoriko Kawaguchi, s'est rendue en Israël et dans les territoires palestiniens les 8 et 9 juin et a de nouveau invité les dirigeants des deux parties à mettre un terme à la violence. La Ministre des affaires étrangères a également signalé combien il est important de poursuivre simultanément les trois processus visant à rétablir la sécurité, à mobiliser l'assistance humanitaire et l'aide à la reconstruction, et à reprendre et accélérer le processus politique. Elle leur a aussi communiqué que, dans le cadre du processus politique, il conviendrait de convoquer une conférence internationale sans tarder, afin de sortir de l'impasse, et a ajouté que le Gouvernement japonais, pour sa part, était prêt à jouer un rôle et à apporter sa contribution afin que cette conférence soit fructueuse. En réponse à ces interventions, les dirigeants tant d'Israël que de l'Autorité palestinienne ont précisé combien il était important que le Gouvernement japonais soit associé aux efforts entrepris.

Afin de renforcer le processus de paix, il est important d'atténuer la méfiance profonde qui existe entre les deux parties. À cette fin, il est essentiel que la communauté internationale apporte son appui. Le Gouvernement japonais est prêt à venir en aide aux Palestiniens en fonction des progrès réalisés en ce qui concerne le processus de paix, y compris à fournir une assistance relative à la réforme de l'Autorité palestinienne, actuellement en cours. En outre, afin de créer un climat de confiance entre les deux parties, le Gouvernement japonais est prêt à offrir un lieu de rencontre où un large éventail d'Israéliens et de Palestiniens pourraient se réunir pour parler des possibilités en matière de coexistence pacifique ainsi que pour définir leur vision d'un futur État palestinien.

L'expérience acquise jusqu'à ce jour montre que le rôle actif joué par le Gouvernement des États-Unis est un catalyseur essentiel pour la paix au Moyen-Orient, et le Gouvernement japonais s'associe pleinement aux efforts entrepris en faveur de la paix par le Gouvernement des États-Unis et les appuie. Néanmoins, le principal est que les parties au conflit exercent la plus grande retenue et prennent les décisions politiques nécessaires. Cela étant, je voudrais terminer ma déclaration en lançant à nouveau un appel aux dirigeants du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne pour qu'ils ne négligent rien pour reprendre le dialogue.

Le Président (*parle en arabe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodriguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée vous dire, au nom de ma délégation, combien nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir accéder ce mois-ci à la présidence du Conseil de sécurité. Notre satisfaction est double, étant donné que vous représentez un pays qui est uni à Cuba par des liens d'amitié très profonds.

Le fait de convoquer la présente session est pleinement justifié. Malgré la condamnation internationale et les résolutions qui ont été adoptées, les chars israéliens ont une fois de plus cette semaine encerclé les installations de l'Autorité palestinienne à Ramallah. Paradoxalement, ceci s'est produit – résultat insolite et unique – au moment même où le Président Bush se réunissait avec le Premier ministre Sharon à Washington pour la sixième fois, afin d'exiger de nouveau du Chef de l'Autorité nationale palestinienne qu'il prenne certaines mesures concrètes. Peu auparavant, Bush avait stupéfié le monde en désignant M. Sharon comme un « homme de paix » tandis que se perpétraient les atrocités de Djénine. Depuis la visite provocatrice de Sharon à Al-Haram-Al-Charif, près de 2 000 personnes ont trouvé la mort, dont près de 1 500 sont des civils palestiniens innocents.

Le mépris manifeste qu'oppose le Gouvernement israélien aux normes du droit international ainsi qu'aux principes de la Charte des Nations Unies fait suite, dans une large mesure, à l'impassibilité avec laquelle le Conseil de sécurité a considéré les violations flagrantes de ses propres résolutions. Nous savons tous pourquoi le cas d'Israël est traité différemment. C'est ce qui se passe lorsqu'un membre permanent du Conseil de sécurité, veillant à ses propres intérêts nationaux, utilise de façon arbitraire ses pouvoirs et ses prérogatives. L'hypocrisie et l'utilisation du principe de « deux poids, deux mesures » continuent de

prévaloir, soutenues par le privilège anachronique et anti-démocratique que représente le droit de veto. Les États-Unis ont déjà opposé leur veto à 24 reprises à des projets de résolutions du Conseil de sécurité concernant la question de Palestine. Cette instance n'a même pas pu réagir timidement face à la décision du gouvernement Sharon de ne pas coopérer avec la mission d'établissement des faits qui devait être envoyée à Djénine, ce qui allait donc à l'encontre de la résolution 1405 (2002).

Cuba appuie la position des membres du Conseil de sécurité qui ont entrepris des efforts sincères pour essayer de faire en sorte que cet organe se montre à la hauteur des événements. Par ailleurs, nous voulons reconnaître l'importance, en tant que contribution effective, que revêt la visite rendue au Président Arafat, au siège de l'Autorité nationale palestinienne à Ramallah, par un groupe de ministres du Mouvement des pays non-alignés, dirigé par le Ministre sud-africain des affaires étrangères.

Une paix juste et durable ne saurait être obtenue au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien n'exercera pas son droit légitime de créer un État indépendant, ayant pour capitale Jérusalem Est, et tant que n'auront pas été restitués tous les territoires arabes occupés et qu'Israël ne se sera pas retiré de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et du Golan syrien, jusqu'à la ligne de démarcation du 4 juin 1967. Il ne saurait y avoir de paix durable tant que n'auront pas cessé les provocations israéliennes au Liban-Sud, et qu'on n'aura pas garanti le retour des Palestiniens ni éliminé les colonies de peuplement illégal israéliennes, conformément à la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité. Il ne saurait y avoir de paix juste et réelle si Israël ne renonce pas à sa politique d'occupation et ne se conforme pas aux nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité doit envisager sérieusement la proposition annoncée par le Secrétaire général concernant la mise en place d'une force multinationale dans les territoires occupés. Il est tout simplement inacceptable que cet organe tourne le dos aux souffrances du peuple palestinien, en essayant de nous faire croire qu'on ne peut rien faire ou qu'on ne peut adopter que des résolutions timides qui ne disent pas grand chose et qui sont encore moins mises en oeuvre.

Une fois de plus, Cuba appelle le Conseil de sécurité à agir sans retard et à se montrer à la hauteur de la situation et de ses responsabilités.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de Cuba pour les aimables paroles qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation du Mexique désire aussi exprimer sa profonde inquiétude, non seulement devant la grave détérioration de la situation sur le terrain, mais aussi pour l'assombrissement des perspectives de parvenir à court terme à un accord en vue d'une solution pacifique, juste et durable du conflit au Moyen-Orient.

Le Mexique exprime au peuple israélien son souci et peine pour les victimes israéliennes tuées ou traumatisées par les attaques terroristes de ces dernières semaines, perpétrées sans merci, de façon atroce, par des extrémistes palestiniens suicidaires.

Le Mexique croit en la juste cause du peuple palestinien, en sa prétention légitime à la création d'un État national palestinien, à son rejet justifié de l'occupation par Israël des territoires où, conformément aux résolutions de ce Conseil, ledit État palestinien devrait être créé. Cette occupation est la cause fondamentale de la violence dans la région.

Toutefois, ma délégation ne croit pas que c'est par des moyens violents, encore moins des attaques terroristes suicides, inadmissibles à tout point de vue, que la cause palestinienne réussira à triompher. Les récentes attaques terroristes suicide en Israël, qui nous horrifient, sont la démonstration irréfutable de quelque chose que les deux parties devraient reconnaître et accepter, à savoir que le terrorisme et les représailles violentes, offensives et disproportionnées sont les deux volets d'un même problème : celui de la déraison et de la haine.

La persistance des attaques-suicide prouve que les actions militaires entreprises par Israël en représailles – qu'Israël considère comme des ripostes légitimes au terrorisme – sont inefficaces, imprudentes, et contraires aux intérêts mêmes de la sécurité d'Israël. Israël a certes droit à des frontières sûres, mais il doit se dire que, par les moyens qu'il emploie, sa guerre contre le terrorisme ne peut être gagnée; c'est de l'huile sur le feu.

Ce qui se passe en Palestine et en Israël est tragique. Malheureusement, aucun effort de la communauté internationale, aucune résolution du Conseil de sécurité, aucun effort diplomatique n'ont réussi à arrêter la violence ni à amener la paix. Néanmoins, le Mexique réaffirme la nécessité d'intensifier les initiatives de médiation en vue de parvenir à un accord politique tendant à relancer le processus de paix sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et des accords dérivés de Madrid et d'Oslo.

À cet égard, le Mexique considère que les efforts de médiation doivent passer par des actions concrètes et claires qui ne doivent prêter ni au doute ni à l'hésitation. En conséquence, mon pays exhorte le « quatuor » à assumer un rôle encore plus actif afin de débloquer la situation actuelle sur le terrain et de créer des conditions favorables qui puissent, à court terme, relancer un véritable processus de paix qui conduise à l'établissement d'un État palestinien coexistant avec l'État d'Israël, en paix et dans des frontières sûres.

Un long chemin a déjà été parcouru, au prix d'énormes sacrifices, et qui a produit des propositions et des projets qui ne doivent pas être abandonnés. Ce n'est pas le moment de revenir en arrière avec des propositions qui pourraient être dangereuses, en ravivant encore plus la méfiance et la violence.

Le Conseil de sécurité ne doit pas seulement exiger la mise en œuvre de ses résolutions, il doit aussi – comme l'a dit le représentant de Maurice – examiner sur le fond la situation tant sur le terrain qu'au niveau politique, en vue de proposer face aux événements actuels des lignes d'action – et non de réaction – qui concourent à créer un climat plus propice à la négociation et à un éventuel processus de paix juste et durable. Le Conseil de sécurité doit examiner ces propositions et se préparer à formuler des positions à long terme.

Le Mexique est inquiet de la tendance de l'actuel Gouvernement israélien à se démarquer des cadres juridiques acceptés par la communauté internationale, qui avaient permis jusqu'ici de parler d'un processus de paix au Moyen-Orient fondé sur des accords et des engagements.

En pratique, Israël a déjà abandonné le cadre d'Oslo, et s'est écarté dangereusement de la résolution 242 (1967). Dans les faits, Israël ne paraît pas non plus accepter l'offre de paix contenue dans le plan saoudien, et il a sapé l'Autorité nationale palestinienne, l'empêchant d'être un interlocuteur efficace.

Depuis plusieurs mois, Israël s'est attelé à la destruction systématique de l'infrastructure économique et institutionnelle de l'Autorité palestinienne dans les territoires et il a renforcé les colonies illégales qui, avec les attentats terroristes, sont la cause immédiate, mais non pas la racine, de la violence actuelle.

À cet égard, ma délégation partage l'inquiétude exprimée ici cet après-midi par l'Union européenne face à l'angoissante situation des territoires palestiniens et de la population qui y vit, en conséquence des mesures d'étranglement imposées par Israël.

L'idée d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient doit être examinée avec ardeur. Toutefois, à ce stade, il est difficile d'envisager comment ce projet pourrait porter ses fruits. Pour un processus de paix équitable, les parties au conflit doivent faire montre de la volonté politique de parvenir à un accord. Or, cette volonté n'est pas visible. Ma délégation considère qu'il faut renforcer la médiation internationale légitime, au profit des deux parties, ce qui doit se faire par la formule du « quatuor ». Le Gouvernement mexicain ne reconnaîtra pas comme viable tout plan de paix imposé unilatéralement qui ne tienne pas compte du cadre politique et juridique défini par les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

Le Mexique propose aux membres du « quatuor » de jouer un rôle plus actif. Nous voudrions également proposer qu'ils définissent des paramètres qui soient acceptables pour les deux parties et qui mènent à la cessation de la violence et à la création sans tarder d'un État palestinien dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité et des accords pertinents. Ces paramètres, résultat d'une médiation, pourraient être présentés à une conférence internationale et constituer la base sur laquelle le Conseil de sécurité adopterait des résolutions de fond opérationnelles et définissantes qui aillent bien au-delà des réponses conjoncturelles immédiates. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité peut appuyer avec détermination une proposition qui permette de mettre fin au cycle de la violence et de bâtir une paix durable.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient, y compris la question

palestinienne, est un des problèmes les plus complexes et les plus insolubles à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il est donc approprié et opportun que le Conseil de sécurité tienne ce débat public pour faire le point de la détérioration de la situation sur le terrain, de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) – ainsi que des efforts diplomatiques soutenus actuellement en cours qui visent à ramener les parties sur la voie du processus politique. La situation exige l'attention et l'engagement continus et soutenus du Conseil de sécurité.

La situation actuelle demeure inquiétante, même si les événements ne font pas tous les jours la une. En fait, le manque d'attention de la communauté internationale est très préoccupant. Une situation extrêmement anormale ne devrait pas donner lieu à un sentiment de normalité. Les Palestiniens subissent des humiliations quotidiennes quand ils traversent des barrages pour sortir des zones bouclées, et ils sont souvent des victimes des fréquentes incursions militaires israéliennes. En même temps, nous ne pouvons qu'imaginer la peur et l'horreur auxquelles est soumise la population israélienne face à la continuation des attentats-suicide à la bombe. Singapour déplore dans les termes les plus vifs tous les actes de terreur et toutes les attaques dirigées contre les civils. Nous attendons avec impatience de recevoir le rapport du Secrétaire général demandé par la résolution ES-10/10 de l'Assemblée générale sur les récents événements survenus à Djénine et dans d'autres villes palestiniennes. L'établissement objectif des faits aiderait les deux parties à aller de l'avant.

Singapour croit que la meilleure façon de remédier à la situation consiste à mettre en œuvre les résolutions existantes du Conseil de sécurité. La non-application des résolutions du Conseil de sécurité affaiblit l'autorité de cet organe, notamment sa capacité à assurer le plein respect de ses autres résolutions. Bien qu'en fin de compte, la volonté politique et le courage des deux parties soient nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions, il est également évident que le Conseil de sécurité et d'autres acteurs internationaux ont un rôle à jouer en la matière.

Ceci est largement démontré par les efforts diplomatiques qui ont permis de lever les restrictions imposées au Président Arafat dans son quartier général de Ramallah, ainsi que le siège de l'église de la Nativité par les Forces de défense israéliennes. De même, une assistance internationale est immédiatement requise pour renforcer et réformer l'Autorité palestinienne, en particulier ses structures sécuritaires, pour l'aider à prendre des mesures contre les actes de terreur. Nous nous félicitons des efforts actuels visant à réformer l'Autorité palestinienne, efforts qui devraient se poursuivre pendant que des mesures sont prises pour faire avancer le processus politique.

À cet égard, nous attendons avec intérêt un résultat positif de la prochaine réunion du « quatuor », qui doit se tenir demain, vendredi 14 juin à Washington. Nous espérons que cette réunion fera avancer les préparatifs en vue de la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Grâce aux efforts du Secrétaire général, le quatuor est vraiment devenu une réalité et un instrument politiques importants. Nous espérons que le quatuor continuera d'être renforcé, tant comme instance de consolidation des vues d'un éventail large et influent d'acteurs internationaux, que comme catalyseur des initiatives de paix. Nous nous engageons à soutenir pleinement le rôle joué par le Secrétaire général et ses envoyés, qui ont si bien représenté l'ONU et nos voix collectives auprès du quatuor.

La conférence internationale devrait faire fond sur les accords de paix existants conclus entre les parties, notamment les négociations de paix de Camp David en 2000 et les discussions qui ont suivi à Taba, ainsi que sur les initiatives de paix arabes. Il faut que la conférence internationale repose sur un cadre qui examine en même temps les questions de sécurité, de paix et de détresse économique. Ce n'est qu'en adoptant un cadre d'ensemble que l'on pourra répondre en même temps aux besoins d'Israël en matière de sécurité et aux aspirations politiques du peuple palestinien.

En fin de compte, il convient de répéter qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit et que la violence ne saurait remplacer les négociations. La situation ne connaîtra de véritables améliorations que si l'on donne de l'espoir aux Israéliens et aux Palestiniens. L'opinion publique de ces deux sociétés est radicalisée par les événements sur le terrain. L'on continue, certes, d'espérer que des négociations de paix crédibles pourront faire changer cette opinion, mais plus le processus politique tarde à prendre racine, plus les vues extrémistes deviendront inflexibles. Il est donc

plus urgent que jamais de passer du stade de la gestion de la crise au stade du règlement. Nous espérons que le Conseil de sécurité sera en mesure de renverser la situation au Moyen-Orient en s'exprimant d'une seule voix, aspect sur lequel des orateurs précédents ont également insisté.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de juin. Nous sommes certains que grâce à votre savoir-faire diplomatique, nos délibérations seront menées à bien. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de Singapour, M. Kishore Mahbubani, pour la manière excellente avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

L'Indonésie demeure très préoccupée par la situation actuelle sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés. Au cours des derniers fois, Israël a pris l'habitude de mener à volonté des incursions dans les territoires occupés et d'y commettre des actes d'agression. L'assaut donné par Israël contre le quartier général palestinien, et le siège de cette concession sont particulièrement répréhensibles. Le fait qu'Israël s'obstine à mener cette odieuse politique en toute impunité est la triste illustration de l'incapacité du Conseil à faire face à ce qui est universellement reconnu comme étant une situation intolérable. Fort de sa puissance militaire, Israël a poursuivi une politique dangereuse et destructive, sans aucune considération pour les perspectives de paix. Le moment est donc venu de mettre un terme à l'aventure militaire d'Israël et d'engager des négociations en vue d'un règlement global du conflit.

Ma délégation estime que l'application des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) est essentielle à la réalisation de la paix dans la région. Tout aussi importante est la mise en oeuvre de la résolution 1397 (2002), qui a esquissé un plan de campagne pour la concrétisation de la vision de deux États – Israël et Palestine – vivant côte à côte, dans des frontières sûres et internationalement reconnues. Ce n'est que par la réalisation de cet objectif que nous serons en mesure de mettre fin aux troubles qui font rage dans les territoires occupés.

Pour terminer, ma délégation juge nécessaire de rappeler la responsabilité de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité, de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à l'occupation israélienne illégale et protéger la vie des civils innocents. Et, de ce fait, ma délégation est fermement convaincue de la nécessité impérative de déployer d'urgence une force de sécurité internationale, chargée de protéger les civils et de rétablir une situation normale dans ces territoires déchirés par la guerre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Skram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de vous voir présider le Conseil de sécurité durant ce mois. Je voudrais aussi exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, le représentant de Singapour, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier.

Il n'y a pas très longtemps que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1397 (2002), porteuse de sa vision d'une région où deux États – Israël et la Palestine – vivraient côte à côte, dans des frontières sûres et reconnues. Il a également rappelé les deux résolutions historiques – les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) – qui réaffirment le principe de l'échange « terre contre paix ». La résolution 1397 (2002) a été adoptée à la suite de la proposition audacieuse du Prince héritier Abdallah, d'Arabie Saoudite, et de la Déclaration de Beyrouth, qui soulignent l'attachement des pays arabes à la paix et à la réconciliation au Moyen-Orient. Ensemble, elles représentent la configuration d'un accord de paix au Moyen- Orient – une occasion de sortir de la violence et des destructions et de trouver un moyen d'échapper à ce bourbier tragique.

Ce qui était requis, c'était d'établir des échéances pour l'application des résolutions du Conseil de sécurité et pour la concrétisation de leurs objectifs. Malheureusement, au lieu de la mise en oeuvre sincère

de cette vision de paix jouissant d'un large soutien, la réaction israélienne a été caractérisée par une intransigeance s'accompagnant du recours continu à la force et à la violence. Une fois encore, les perspectives de paix en Terre sainte sont écrasées sous les chenilles des chars israéliens.

Le Pakistan condamne la dernière incursion militaire israélienne à Ramallah et l'encerclement continu du quartier général du Président Yasser Arafat. Cette incursion, ainsi que les raids visant Tulkarm, Bethléem et Djénine, ont provoqué la mort de civils et la destruction de biens. Toutes ces actions israéliennes constituent de graves atteintes aux obligations légales et aux responsabilités d'Israël, en tant que puissance occupante, au titre de la Quatrième Convention de Genève du 12 août 1949. Elles violent également les dispositions de la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité.

L'objectif en Terre sainte est de trouver un règlement final, et non pas d'imposer une solution finale. Le peuple israélien fait certainement cette distinction. La paix ne peut être durable si elle est imposée par les armes; une paix durable ne peut se réaliser en éliminant votre interlocuteur ou en installant un interlocuteur de votre choix. La paix ne peut être instaurée avec une partie qui, littéralement, mène le jeu.

Lorsque les voies du dialogue et de la négociation sont fermées, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités au titre de la Charte pour assurer l'application de ses résolutions et décisions. Israël doit mettre fin à son agression contre le peuple palestinien et son gouvernement légitime.

Le Conseil de sécurité s'est mis d'accord sur la nature du cadre de paix. Ce qui est nécessaire aujourd'hui est l'identification des objectifs spécifiques qui doivent être réalisés pour concrétiser la vision acceptée par tous de la résolution 1397 (2002) et fixer les échéances requises. Le Conseil et la communauté internationale doivent s'atteler à cette tâche.

La violence appelle la violence. Ce n'est pas la voie de la paix au Moyen-Orient ni ailleurs. La situation qui continue de se dégrader en Palestine justifie l'attention urgente de la communauté internationale. Nous devons agir avec détermination pour empêcher la situation de sombrer dans le chaos – un chaos où aucune partie ne pourra réaliser ses espoirs de paix et de sécurité. Les perspectives de paix au Moyen-Orient continueront de rester fragiles sans la cessation immédiate de tous les actes de violence, de provocation et de destruction. Ceux qui ont la responsabilité du maintien de la paix internationale, et notamment le Conseil de sécurité, doivent donc agir. Le Conseil doit agir maintenant pour concrétiser cet objectif et faire renaître les espoirs d'une paix durable dans la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois actuel. Je suis convaincu que vous assumerez vos tâches avec succès. Je voudrais également exprimer nos vifs remerciements à l'Ambassadeur de Singapour et aux membres de sa délégation pour la façon dont ils ont dirigé le Conseil, le mois dernier.

Depuis la tragédie de 1948, l'Iraq considère la question de Palestine comme un problème prioritaire dans sa politique étrangère et intérieure. C'est un devoir national et régional pour l'Iraq d'aborder cette question dans toutes les instances internationales, et en particulier au Conseil de sécurité, car il ne s'agit pas d'une question ordinaire, mais d'un problème extraordinaire. C'est une question de colonialisme au XXe et au XXIe siècles; une question d'usurpation de territoires et d'occupation étrangère. Un peuple subit cette occupation. Aborder cette question ne constitue donc pas simplement un acte sacré et légitime, mais s'inscrit également dans le droit international, dans la mesure où il s'agit d'une question de libération, d'indépendance et d'autodétermination.

Le Conseil a donc le devoir d'accorder une attention spéciale à ce problème grave qui s'éternise, en vue d'y trouver une solution juste non seulement en convoquant des séances publiques et en entendant l'avis des États – même si cela revêt, bien sûr, une grande importance – mais également en adoptant des résolutions audacieuses et équilibrées, correspondant à la gravité des événements. Il doit également y avoir un mécanisme de suivi pour en garantir la mise en oeuvre.

Nous notons avec regret que le Conseil adopte une démarche discriminatoire lorsqu'il traite de la question de Palestine, et ce malgré la légitimité de cette question. Nous constatons également que le Conseil n'aborde pas la question du droit du peuple palestinien à l'autodétermination de la même façon qu'il traite de questions semblables dont il est saisi, sur lesquelles il réagit souvent de façon diligente et novatrice. Un tel comportement va à l'encontre des dispositions de la Charte – en particulier du principe de l'égalité – en vertu de laquelle le Conseil fonctionne.

Comme d'autres, nous comprenons pourquoi l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, adopte cette position injuste. Nous comprenons aussi pourquoi l'ONU et le Conseil suivent une politique inéquitable comme si cela allait de soi. Néanmoins, afin de souligner officiellement la nécessité d'une responsabilité historique, nous voudrions attirer l'attention sur ce fait. Le sionisme mondial, représenté par l'entité sioniste qui travaille en coopération directe, bien établie et déclarée avec les États-Unis d'Amérique, empêche le Conseil et d'autres institutions internationales de s'acquitter de leurs fonctions, d'adopter une position juste et équilibrée face à la tragédie la plus scandaleuse que l'humanité ait jamais connue, et de permettre au système de l'ONU de remplir son mandat, énoncé dans la Charte.

L'inaptitude du Conseil de sécurité à traiter de la question de Palestine signifie que l'ONU dans son ensemble risque de perdre la crédibilité qu'elle pourrait encore avoir, et met en lumière le fait que l'ONU est devenue un instrument de politique pour les États-Unis et le sionisme. Depuis plus de 10 ans, les membres de cette Organisation qui ont tenté de s'écarter de la voie établie par ces Puissances maléfiques se sont exposés à de grands risques et à des conséquences incalculables.

Pardonnez-moi, mais je me demande comment la plupart – j'insiste sur « la plupart » – des membres du Conseil peuvent avoir la conscience tranquille et l'esprit en paix lorsqu'ils voient se produire devant eux, 24 heures par jour, dans les rues, les mosquées et les églises, des tueries et d'autres atrocités, des destructions, des emprisonnements, des actes de terrorismes et de graves violations des droits inaliénables d'un peuple entier.

Tous ces actes sont commis sous le commandement direct du gouvernement sioniste de Sharon, qui incarne exactement la notion du terrorisme parrainé par un État. Comment les membres du Conseil de sécurité peuvent-ils ne pas agir, ne pas se réunir et ne pas prendre de décision, sous prétexte qu'il y aurait une initiative présumée ou une réunion à venir annoncée par les maîtres afin de discuter de la notion d'un futur État palestinien? Le Conseil sait qui j'entends par les « maîtres ». Comment peut-il accepter que cette situation n'exige pas de consultations? Elle est peut-être devenue trop familière parce qu'elle dure depuis tant de mois.

Ce qui se passe au Conseil de sécurité est très clair. Cela exige que, debout, nous proclamions tous que cette situation est intolérable, insoutenable et qu'on doit y mettre fin immédiatement. Les membres du Conseil de sécurité ne doivent pas agir sur la base d'un fait accompli. Ils doivent plutôt agir sur la base de leurs responsabilités selon la Charte des Nations Unies. Sinon, l'histoire les jugera tous, moralement sinon légalement.

Le peuple de Palestine et son gouvernement, avec l'appui de tous les États arabes, dont mon pays, l'Iraq, ainsi que de la plupart des autres États et peuples honorables du monde, adjurent le Conseil d'être solidaire d'un peuple victime d'un crime de génocide – un peuple qui revendique légitimement la création d'un État indépendant en Palestine, ainsi que son droit de vivre et d'être soustrait à une puissance brutale, terroriste et colonialiste.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'empêcher l'agresseur brutal de poursuivre ses pratiques injustes et ses atrocités; on ne doit pas lui permettre de commettre des actes de terrorisme contre un peuple ou de le tenir en otage. Le Conseil doit s'efforcer de rétablir les droits légitimes du peuple palestinien. Sinon, le navire qui nous porte tous s'échouera et sera perdu.

Cela dit, j'ai le plaisir de terminer ma déclaration sur une note optimiste, puisque nous sommes convaincus que les droits de la Palestine ne seront jamais perdus tant qu'il y aura une nation prête à tous les sacrifices pour défendre son honneur national, sa liberté, son existence et son indépendance et tant qu'il y aura des hommes d'honneur dans ce monde qui se tiendront aux côtés de cette nation.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Iraq des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Levitte (France) : La France s'associe pleinement au discours qui a été prononcé par l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne.

Israéliens et Palestiniens sont aujourd'hui enfermés dans une logique infernale. Le sang continue de couler tous les jours. Les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité ne sont toujours pas respectées. Nous sommes face à une impasse catastrophique qui conduit les deux peuples et la région vers le gouffre.

Israël poursuit, au nom de la lutte antiterroriste, une logique militaire répressive et sécuritaire qui ne laisse aucune perspective de reprise du dialogue et dont les conséquences humanitaires sont tragiques pour la population palestinienne. Les actions contre l'Autorité palestinienne et les villes palestiniennes, en particulier les incursions répétées en zone A, la réoccupation de Ramallah, la cantonnalisation de fait de la Cisjordanie, les entraves à la circulation des personnes et des biens contreviennent au droit et sont contre-productives. Elles doivent cesser sans délai. Il en va de même pour la poursuite de la construction de colonies, notamment à Jérusalem, et de la destruction des infrastructures administratives et économiques, des terrains agricoles et des habitations. Ces actions unilatérales ne font qu'aggraver le désespoir de la population. Elles gênent la mise en œuvre des réformes souhaitées par tous et entravent les efforts de l'Autorité palestinienne en matière de sécurité. La lutte contre le terrorisme, parfaitement légitime, doit se faire dans le respect du droit et, en particulier, du droit international humanitaire et des engagements internationaux d'Israël. Elle ne saurait justifier la punition collective et l'humiliation quotidienne de tout un peuple.

Du côté palestinien, certains groupes et individus poursuivent une logique terroriste aveugle, inacceptable et contre-productive. Les extrémistes prennent en otage l'ensemble de la population. La France a condamné avec la plus extrême fermeté les derniers attentats qu'aucune cause ne peut justifier. Ces attentats ont également été condamnés sans appel par l'Autorité palestinienne et Yasser Arafat, son Président élu. Les dirigeants palestiniens et nombre de leurs concitoyens sont conscients de l'impact destructeur de ces attaques sur la cause nationale légitime des Palestiniens. Au-delà de ces condamnations, l'Autorité palestinienne doit mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose encore pour prévenir et mettre un terme aux attentats.

Les réformes annoncées par l'Autorité palestinienne et les premières mesures prises vont dans le bon sens. La France a salué la publication de la loi judiciaire et de la loi fondamentale de même que la formation d'un nouveau Gouvernement, le processus en cours de rationalisation et d'amélioration de l'appareil de sécurité ainsi que l'annonce de l'organisation d'élections locales et législatives. L'effort doit être poursuivi. Il est essentiel que les Palestiniens soient à même de mettre en place les structures politiques, administratives, légales et sécuritaires qui formeront l'armature de leur futur État. Elles constitueront la garantie d'une Administration efficace, transparente et démocratique répondant aux aspirations de la population palestinienne. La communauté internationale doit soutenir ces efforts de reconstruction et de réforme. Ceux-ci sont également dans l'intérêt d'Israël, qui aurait tout à gagner en les facilitant.

La communauté internationale a le devoir urgent de trouver un moyen de sortir les parties de l'engrenage dans lequel elles sont enfermées. Impératifs sécuritaires et humanitaires doivent être réconciliés d'urgence. Il est essentiel de s'inscrire en faux contre la tentation du fatalisme et de la résignation au pire. Le pire n'est pas inéluctable. Mais il faut du courage et beaucoup de sens des responsabilités pour l'éviter, de la part des parties, de leurs dirigeants et de la communauté internationale.

Nous sommes dans un moment critique et paradoxal : nous n'avons jamais été aussi près, sur le plan diplomatique international, d'un consensus sur les contours précis d'une solution définitive du conflit et d'une paix durable, et, en même temps, nous semblons n'avoir jamais été aussi loin de sa mise en œuvre sur le terrain.

Nous sommes d'accord sur les objectifs : il faut mettre fin à l'occupation israélienne de 1967 sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; il faut créer un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans des frontières sûres et reconnues; il faut trouver, par la négociation, une solution juste de toutes les questions pendantes relatives au statut permanent du futur État palestinien, en particulier la question de Jérusalem et des réfugiés;

il faut une normalisation des relations entre tous les pays de la région.

Il s'agit maintenant de définir la feuille de route qui nous conduira de la vision de la paix globale, durable et juste à sa mise en œuvre. Pour cela, le projet de conférence internationale pour la paix au Proche Orient lancé par Colin Powell et par le « quatuor » peut être un instrument particulièrement utile. Encore faut-il s'atteler sans attendre à en définir précisément les objectifs, les termes de référence, le calendrier et le format.

Pour la France, les objectifs sont ceux que je viens de définir. Les termes de référence doivent être construits sur la base qui forme désormais le socle du consensus international : les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) du Conseil de sécurité; les principes de la conférence de Madrid, et notamment le principe de l'échange de la terre contre la paix; les accords d'Oslo; l'acquis des négociations passées; la proposition saoudienne de paix entérinée par le Sommet arabe de Beyrouth et réaffirmée par le Sommet tripartite de Charm el-Cheikh; la vision américaine développée par le Président Bush et le Secrétaire d'État Colin Powell.

Les participants devraient inclure l'ensemble des parties, y compris la Syrie et le Liban, ainsi que les États arabes les plus concernés : Égypte, Jordanie, Arabie saoudite, Maroc. Le calendrier doit être réaliste, mais il est urgent d'avancer de façon substantielle. Il est en effet urgent de redonner espoir aux Palestiniens et aux Israéliens par un processus politique véritable.

Les problèmes sécuritaires ne peuvent pas être traités seuls. Leur solution durable passe par des mesures sur le plan humanitaire et politique : il faut en même temps relancer la perspective d'un État palestinien viable et mettre fin à la tragédie humanitaire et à la détérioration économique sans précédent dans les territoires palestiniens.

Les déclarations récentes du Secrétaire d'État des États-Unis sont encourageantes et doivent être soutenues. Les efforts des États-Unis sont essentiels et déterminants. La France attend avec intérêt leurs nouvelles propositions dont la présentation a été annoncée pour bientôt par les autorités des États-Unis. Elle compte sur le « quatuor » et l'ensemble de ses membres pour progresser rapidement. Le Conseil de sécurité, dont les résolutions doivent être mises en oeuvre, doit continuer d'inscrire sa contribution dans la même dynamique.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Récemment, les forces israéliennes ont fait des incursions répétées dans les territoires palestiniens et ont entrepris des opérations militaires massives entraînant de considérables pertes de vies humaines et de biens parmi la population palestinienne. Les forces israéliennes ont également assiégé à plusieurs reprises le quartier général du Président Arafat, menaçant gravement sa sécurité personnelle. Les actes commis par les Israéliens vont à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes hostiles à de tels actes et nous les condamnons. Récemment, une série d'attentats-suicide à la bombe ont eu lieu, et ont provoqué la mort de plusieurs civils innocents. Nous condamnons aussi de tels actes.

L'évolution récente du conflit israélo-palestinien montre que les efforts entrepris par la communauté internationale afin de mettre fin à l'escalade de la violence ne doivent pas se relâcher ne serait-ce que pendant un instant. Le règlement du problème israélo-palestinien doit être lié à un règlement global et durable de la question du Moyen-Orient. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le principe « terre contre paix » doivent être appliqués très sérieusement, en particulier la résolution 1397 (2002), adoptée par le Conseil en mars dernier. Il faut souligner le fait que l'État de Palestine doit être créé sans retard. La partie israélienne doit retirer immédiatement ses troupes des territoires palestiniens qu'elle occupe. L'autorité et la sécurité personnelle du Président Arafat doivent être garanties.

Par ailleurs, il faut souligner que les attentats-suicide contre des civils doivent cesser. L'évolution du conflit israélo-palestinien montre également qu'il est maintenant difficile de sortir de l'impasse en comptant seulement sur les deux parties au conflit. La détente exige l'implication et l'assistance d'une tierce partie. À cet égard, le Conseil de sécurité doit assumer les responsabilités qui lui sont conférées par la Charte.

La Chine travaillera constamment avec toutes les parties au sein de la communauté internationale et déploiera des efforts inlassables en vue du règlement politique de la question du Moyen-Orient. Un Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine se rendra en Israël et en Palestine dans les prochains jours.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et je vous remercie d'avoir convoqué cette séance consacrée à la question de Palestine, qui continue de focaliser l'attention de la communauté internationale.

La répression de civils palestiniens dans les territoires occupés se poursuit sans relâche. Le siège récent de la ville de Ramallah, située en Cisjordanie, qui a duré trois jours, a été le dernier exemple de la campagne répressive et sanguinaire constante menée par la puissance occupante. Durant le siège, les troupes de l'envahisseur ont imposé le couvre-feu aux habitants et les ont bloqués dans leurs maisons. Elles ont réduit certaines parties de la ville à un tas de décombres et ont provoqué des dégâts supplémentaires au quartier général de M. Arafat, qui avait été endommagé auparavant lors du siège de cinq semaines qu'il avait subi en mars et en avril.

Le retrait des chars et des véhicules blindés israéliens ne signifie pas que l'agression contre Ramallah a pris fin. Les chars et les véhicules blindés ont pris position à l'extérieur de la ville, qui reste encerclée et qui est sous la menace constante d'une nouvelle invasion. C'est ce qui se passe dans la plupart d'autres villes et villages des territoires occupés.

La dernière agression israélienne a coïncidé avec la visite à Washington du chef du régime israélien. Ce qui est plus décevant et plus inquiétant, c'est qu'il y a pratiquement reçu un aval inconditionnel pour les attaques criminelles incessantes de l'armée d'occupation contre des secteurs civils sous occupation étrangère, ce qui est une violation flagrante des normes et principes du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève. Il ne fait aucun doute qu'un tel aval est déterminant pour enhardir l'agresseur, mettant ainsi davantage en danger la vie de civils palestiniens innocents et réduisant l'espoir de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La poursuite de la restriction des mouvements des Palestiniens, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, fait partie des nombreux actes criminels commis contre le peuple palestinien. À cause de cette mesure des troupes israéliennes, de nombreux villes et villages palestiniens en Cisjordanie sont devenus des enclaves isolées, entourées par des troupes et des chars d'assaut. La bande de Gaza, qui compte 1,3 million d'habitants, a pratiquement été coupée en deux et parfois en trois par les points de contrôle destinés à protéger environ 7 000 colons juifs de Gaza. On a recours à ce type de pratique criminelle pour humilier et punir collectivement une population entière. Cela ne fait que renforcer constamment le sentiment de désespoir ressenti par la population dans les territoires palestiniens et cela ne fait qu'alimenter le conflit du Moyen-Orient jour après jour.

Comme le reste du monde, nous sommes convaincus que l'occupation des terres arabes, qu'elles soient palestiniennes, syriennes ou libanaises, par les Israéliens est au coeur de la crise et du conflit au Moyen-Orient. Nous regrettons que le Conseil de sécurité ne se soit pas encore acquitté de la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte s'agissant de la question palestinienne, malgré les nombreux appels qui lui ont été lancés depuis tant d'années.

Nous regrettons que le Conseil soit dans l'incapacité de prendre des mesures fermes en vertu du Chapitre VII de la Charte pour empêcher les Israéliens de continuer à passer outre à ses résolutions. Il est bien regrettable et fort décevant que les Israéliens aient fait échec à une enquête officielle sur les crimes de guerre commis par ses troupes dans le camp de réfugiés de Djénine et ailleurs en Cisjordanie en avril et il regrettable que le Conseil n'ait pas pu faire respecter la résolution qu'il avait adoptée à cet égard. De plus, l'inaptitude du Conseil à faire respecter sa résolution sur la question palestinienne est un autre exemple de l'iniquité qui le paralyse et affecte sa crédibilité.

Parallèlement, nous avons hâte de lire le rapport du Secrétaire général sur les crimes de guerres à Djénine, demandé par la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, et nous espérons que ceux dont l'influence a empêché le Conseil d'agir concernant Djénine ne seront pas autorisés à s'immiscer dans les efforts du Secrétaire général pour présenter un rapport franc et objectif.

À la lumière de ce qui s'est produit récemment dans les territoires occupés, nous pensons que l'ONU doit recourir à tous les moyens nécessaires pour forcer

Israël à respecter les exigences de la communauté mondiale. Le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures efficaces en vue d'arrêter immédiatement l'agression israélienne. Ayant cet objectif à l'esprit, la création d'une force internationale de protection selon le Chapitre VII de la Charte, à déployer dans les territoires occupés, et chargée de protéger les civils des atrocités commises par les troupes israéliennes, est maintenant d'autant plus nécessaire. Il est aussi essentiel que ceux qui ont ordonné et effectivement commis des crimes de guerre contre des civils dans les territoires occupés soient traduits en justice.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous exprimer mes sincères félicitations pour l'accession de la Syrie à la présidence du Conseil ce mois-ci. J'ai toute confiance que, grâce à votre grande expérience et à votre sagesse, les travaux du Conseil seront fructueux. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance et mon appréciation à l'Ambassadeur Kishore Mahbubani et aux membres de la délégation de Singapour pour leur excellente présidence du Conseil le mois dernier.

Le XXe siècle a connu un vaste mouvement de décolonisation par lequel l'ONU a contribué à mettre fin au colonialisme dans de nombreuses parties du monde – à l'exception d'une violente colonisation fondée sur une idéologie militaire et politique qui considère que la paix seule ne garantira pas la domination et l'hégémonie d'Israël sur ses voisins arabes, ni la maîtrise de la situation au Moyen-Orient.

On dit souvent que la question palestinienne est difficile et complexe, mais en réalité elle est très claire. C'est une question de colonisation, l'usurpation des droits du peuple palestinien, la saisie de ses territoires et l'expansion en territoire arabe. C'est une question liée à la juste demande du peuple palestinien d'accéder à la liberté, à l'indépendance et à ses droits légitimes, comme l'ont fait tous les peuples libérés du colonialisme.

Le monde a suivi les souffrances du peuple palestinien et les pratiques injustes et coercitives, qui violent les valeurs religieuses et enfreignent les normes internationales et les principes moraux. Cela a contrarié les efforts pour amener la paix, la sécurité et la justice. La sagesse et la raison devaient l'emporter, et cela a conduit à l'initiative de paix saoudienne, fondée sur la légitimité internationale, qui affirme les droits des Arabes, et qui appelle à la fin de l'occupation des territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967, et à la création d'un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem pour capitale, afin d'apporter la sécurité, la paix et la stabilité à tous, peuples et États, dans la région. Cette initiative a reçu un accueil international favorable sans précédent, et a été approuvée par tous les États arabes au Sommet arabe du Liban.

Tandis que les dirigeants arabes continuent leurs efforts et leurs contacts, dans le cadre de l'initiative arabe de paix, Israël continue sa politique délibérée de destruction dans les territoires palestiniens, et ses pratiques arbitraires et inhumaines, commettant des crimes de guerre pour lesquels il pourrait être jugé dans le cadre d'accords internationaux. Israël réoccupe des parties du territoire palestinien, et lui impose un siège militaire. Dès qu'il se retire d'une région, il entre dans une autre, semant la terreur et l'horreur dans le coeur des civils, qui sont privés de leurs droits fondamentaux les plus élémentaires, et aggravant les souffrances et les peines du peuple palestinien.

Il y a quelques jours, le Premier Ministre israélien a affirmé, dans un article publié dans le *New York Times*, ce que nous avons dit depuis longtemps : qu'il n'a pas de plan de paix. Toutefois, il a le plan de rejeter la création d'une entité palestinienne sur la terre historique de Palestine; il continue d'agir pour étouffer l'esprit d'endurance des Palestiniens; il éteint la flamme de la résistance palestinienne et il détruit tout ce que l'Autorité palestinienne a construit en fait d'infrastructure de base pour l'État palestinien.

Cela vise à arrêter la croissance des éléments d'une communauté économique et politique palestinienne indépendante, à forcer à la migration le maximum de Palestiniens par un plan de transfert, à réduire les Palestiniens restants à des groupes dociles, vivant dans des bantoustans assiégés par des colonies militaires et des bases militaires, et à les isoler et à les entraver par des lois raciales et par l'apartheid.

L’article du Premier Ministre dans lequel il a inventé une étrange interprétation de la résolution 242 (1967) traduit le rejet absolu par le Gouvernement israélien actuel de la recherche d’une solution définitive, car cela mettrait fin à ses ambitions expansionnistes.

L’ONU ne s’est guère intéressée à la persistance de l’agression israélienne, à son mépris pour la légitimité internationale, ni à son refus d’appliquer les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et les résolutions plus récentes 1397 (2002), 1402 (2002), 1403 (2002) et 1405 (2002). Le fait que, dans l’application de résolutions jouissant d’une légitimité internationale, l’ONU et la communauté internationale ont méconnu la carence d’Israël explique que le conflit et l’instabilité au Moyen-Orient continuent.

Les Arabes ont choisi l’option stratégique qui consiste à trouver une solution pacifique à la question du Moyen-Orient, par la négociation, et à parvenir à un règlement politique juste, durable et global de ce problème.

Nous apprécions les efforts déployés par les États-Unis, l’Union européenne, la Fédération de Russie et le Secrétaire général, et nous espérons que leurs contributions permettront de mettre fin au drame humanitaire des Palestiniens et à l’occupation brutale par Israël depuis 1967 de terres arabes, y compris Al Qods, afin que la violence cesse, que la sécurité revienne, que la peur disparaisse, que la paix l’emporte, que les destructions cessent et que la prospérité soit rétablie.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l’Arabie saoudite des paroles aimables qu’il m’a adressées.

L’orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pamir (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d’abord de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom, à l’occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous souhaitons de vous acquitter avec succès de vos importantes responsabilités.

La Turquie s’associe à la déclaration faite par le représentant de l’Espagne au nom de l’Union européenne. Je serai donc bref, car je préfère souligner quelque points seulement déjà évoqués dans la déclaration de l’Union européenne.

La Turquie a clairement condamné toutes les formes de terrorisme et reste convaincue que le terrorisme ne peut s’expliquer, et encore moins être considéré, comme un outil puissant au service d’objectifs politiques. Bien que nous notions une réduction du nombre des attentats-suicide, nous nous associons encore une fois à ceux qui condamnent fermement la dernière série d’attentats terroristes commis en Israël. La violence et le terrorisme n’aboutiront à aucun résultat. Seul un règlement négocié de ce conflit aboutissant également à la création d’un État de Palestine démocratique, viable et indépendant vivant côte à côte avec Israël dans des frontières sûres et mutuellement reconnues, peut amener la paix et la sécurité dans la région. De même, l’application pleine et entière des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité est une condition préalable au lancement d’un processus de négociations sérieux et axé sur des résultats.

Plus précisément, les deux parties doivent comprendre – et doivent convaincre la communauté internationale qu’elles se rendent compte – qu’il n’y a pas d’alternative à un processus pacifique de négociations pour régler complètement le conflit au Moyen-Orient en parvenant à une solution juste, durable et globale. La coercition et le terrorisme, ces deux maux, ne produiront ni l’un ni l’autre les résultats recherchés. Je parle de résultats qui seraient bénéfiques aux véritables intérêts à long terme des parties et qui seraient le reflet des aspirations des générations présentes et futures, si seulement celles-ci pouvaient intervenir ou avaient le pouvoir d’agir face aux événements.

Nous demandons donc aux parties intéressées d’entamer une fois de plus de sérieuses négociations, dont les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi que les principes de Madrid et d’Oslo et les accords consécutifs conclus entre les parties, constituent le cadre. Nous appuyons de tout coeur les efforts du « quatuor » et les autres initiatives visant à aider les parties à arriver à la noble conclusion d’un accord de paix négocié. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la formation d’un nouveau Cabinet palestinien, et nous espérons que cela

annonce de nouvelles réformes. Les composantes, qui se renforcent mutuellement, de la transparence et des principes de la bonne gouvernance, devraient guider les efforts de réforme.

Aujourd'hui, après des mois d'événements tragiques, nous avons des raisons d'espérer que l'examen sérieux et constructif de la situation au Moyen-Orient aboutira au rétablissement de la paix et à un véritable processus politique. À cette fin, La Turquie reste prête à continuer à jouer son rôle. Nous sommes fermement convaincus qu'une fois les conditions réunies, la ville d'Istanbul pourra accueillir les parties intéressées afin que celles-ci puissent, dans la sérénité, oeuvrer à un avenir de paix et de stabilité que la région attend depuis trop longtemps.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : À d'autres occasions, nous avons dit que ni les préoccupations sécuritaires d'Israël ni les aspirations politiques des Palestiniens ne seront satisfaites par le biais de la violence. L'opération militaire lancée par Israël, opération au cours de laquelle il a réoccupé les territoires sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, n'a pas réussi à arrêter les attaques terroristes sur le territoire israélien. En outre, ces attaques, qui ont provoqué la violente réaction israélienne, ont contribué à saper l'Autorité palestinienne qui est la base institutionnelle d'un futur État palestinien.

Je voudrais dire très clairement que la Colombie rejette les attentats terroristes perpétrés par des extrémistes sur le sol israélien et qui font des morts et des blessés parmi la population civile. À cet égard, nous voudrions exprimer nos condoléances aux familles des victimes de ces attentats. Parallèlement, nous désapprouvons le recours à la force excessive de la part d'Israël, et sa réoccupation de territoires qui étaient sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Les actions d'Israël font des destructions et des morts parmi la population palestinienne, à laquelle nous transmettons également notre sympathie en cette période de souffrances. Je voudrais réitérer notre appel à toutes les parties pour qu'elles n'oublient ni la sécurité de la population civile, ni la nécessité de respecter les normes du droit international humanitaire.

La résolution 1402 (2002) demandait aux deux parties de réaliser immédiatement un véritable cessez-le-feu. Malheureusement, cela ne s'est pas fait. La résolution demandait également le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, y compris Ramallah. Malheureusement, les forces israéliennes continuent leurs incursions quasi quotidiennes dans diverses villes palestiniennes et ont imposé un système de contrôle qui a pour effet d'isoler pratiquement les villes palestiniennes.

Ramallah demeure encore sous occupation, et le quartier général du Président Arafat a de nouveau été attaqué et reste assiégé.

Toutes ces actions suscitent l'humiliation au sein de la population palestinienne. Elles donnent des arguments aux partisans de la violence et les poussent à poursuivre leurs actions. Il est également clair que les résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas été appliquées.

Les efforts du Conseil de sécurité et des autres acteurs visent, d'une part, à faire cesser la violence et la terreur et, d'autre part, à créer les conditions permettant aux parties de revenir à la table de négociations. Ma délégation ne comprend pas toujours pourquoi le Gouvernement israélien n'a pas coopéré avec l'équipe chargée d'établir les faits demandée par la résolution 1405 (2002), et à cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les événements de Djénine, conformément à la requête de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Au cours de ces derniers mois, le Conseil a pu dégager un consensus important sur la situation au Moyen-Orient. Cela n'a pas été facile, et en tant que membres non permanents du Conseil, nous avons beaucoup travaillé à cette fin. Mais, le non-respect des décisions du Conseil met à mal son autorité et sa crédibilité.

Vendredi prochain, une réunion des membres du « quatuor » aura lieu à Washington. Nous continuons d'appuyer le travail de ce groupe et ses efforts diplomatiques en vue d'une solution juste et durable, et nous sommes convaincus que la conférence internationale deviendra bientôt une réalité.

Il est nécessaire d'agir de façon simultanée sur trois fronts : sécurité, activités humanitaires et relèvement économique, et processus politique. Une solution partielle à l'un de ces aspects, qui ne tienne

pas compte des deux autres, ne peut donner lieu à une solution durable.

Nous voudrions également redire que la proposition de paix du Sommet arabe représente une opportunité dont il faudrait pleinement tenir compte, tout comme les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et le principe de la terre en échange de la paix.

M. Tidjani (Cameroun) : La situation au Moyen-Orient, et notamment en Palestine, pour laquelle nous sommes réunis ici une fois de plus, reste grave, dramatique et nous interpelle avec insistance. Ma délégation partage les préoccupations qui ont été exprimées par tous les intervenants qui nous ont précédé.

Les attentats-suicide ont repris après une brève accalmie. Il ne se passe pratiquement plus de jour sans que ne soit signalé un cas par-ci, des cas par-là. De l'autre côté, les opérations de police menées par les forces israéliennes sont de plus en plus systématiques. On relève, pour le déplorer, qu'aujourd'hui, la mort venant des deux côtés procède de la banalité. Ce qui n'est pas acceptable pour la conscience humaine.

Les fragiles acquis du processus de paix ont été sérieusement entamés. Les structures de l'Autorité palestinienne, péniblement mises en place, sont aujourd'hui réduites à néant, soit parce que les cadres ont disparu dans la tourmente, soit parce qu'ils sont en état d'arrestation.

Le chef de cette Autorité est disqualifié par l'autre partie qui lui dénie toute capacité. Les infrastructures socioéconomiques sont endommagées ou détruites. Les populations palestiniennes sont désemparées. Quant au peuple israélien, il est plus que jamais inquiet, son existence quotidienne étant minée par la hantise des attentats.

Mais où sont passées toutes les initiatives de paix? Que sont devenues toutes les résolutions de l'ONU, appelant au règlement de cette crise? Des plans de paix formels sont proposés; des idées nouvelles, qui n'ont pas encore la véritable consistance d'un plan, sont également suggérées. Mais quelles sont leurs chances de succès?

D'abord, le plan Abdallah. Comme le Conseil le sait si bien, il repose essentiellement sur le principe « terre contre paix ». Avalisé par le Sommet arabe de Beyrouth, en mars dernier, ce plan propose – faut-il le rappeler – qu'Israël se retire sur les frontières du 4 juin 1967; que la Syrie récupère le Golan; qu'un État palestinien soit créé à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. En échange, les 22 États de la Ligue arabe établiraient des relations diplomatiques et commerciales complètes avec Israël, dont ils s'engageraient à garantir la sécurité. Est-il besoin de rappeler que le principe de l'échange de la terre contre la paix est inscrit dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité?

Ensuite, le plan Moubarak. Il propose qu'un État palestinien soit déclaré, même théoriquement, d'ici l'année prochaine. Quant aux questions concrètes, telles que les questions des frontières, des réfugiés, du statut de Jérusalem, elles pourraient être abordées ultérieurement. Son illustre promoteur estime que cette option redonnerait espoir aux Palestiniens et pourrait également rassurer Israël.

Enfin, l'attitude des parrains du processus de paix. Nous avons enregistré avec intérêt les chemins de la paix que semblent explorer les États-Unis d'Amérique, notamment à travers la mission Tenet, la mission William Burns et les implications personnelles du Secrétaire d'État Colin Powell et du Président Bush. Les efforts du « quatuor » sont porteurs de beaucoup d'espoirs, et méritent tout notre appui. Ils doivent se poursuivre. La conférence internationale envisagée doit, pour être couronnée de succès, connaître une préparation préalable minutieuse et éclairante.

Toutes ces initiatives fort louables devraient, à notre avis, tendre vers une véritable reconnaissance mutuelle – la reconnaissance effective du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, et la reconnaissance effective du droit du peuple israélien à vivre au sein d'un État aux frontières sûres et reconnues.

Je saisis l'occasion de lancer une fois de plus un appel à la communauté internationale pour qu'une solution juste et durable soit trouvée à ce conflit. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et renforcer les initiatives en cours, consolidant ainsi les efforts de restauration de la confiance entre les parties ainsi que les perspectives de paix. Cela aurait aussi le mérite de permettre d'agir davantage sur les événements, démentant ainsi l'opinion selon laquelle le Conseil se contenterait simplement de les subir.

Pour ma part, je pense que l'espoir est permis pour peu que les deux parties consentent à mettre fin à

leur négation réciproque et, partant, au cycle dramatique de violence. Les voies vers les perspectives politiques globales, dont a parlé tout à l'heure le représentant de la Guinée, seront alors largement ouvertes.

La conscience universelle est fatiguée des statistiques macabres. Elle est impatiente de voir fleurir la paix comme fleurissent les oliviers.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent de la République arabe syrienne.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre encore une fois de l'évolution de la grave situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Al Qods Al Charif. Notre séance d'aujourd'hui a lieu parce que le Conseil de sécurité joue son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un grand nombre de représentants d'États Membres de l'ONU qui ont pris la parole avant moi ont dit clairement que la situation dans les territoires palestiniens occupés s'est détériorée parce qu'Israël n'assume pas ses responsabilités de membre de cette Organisation internationale et ne respecte pas les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Depuis 1948, le Conseil de sécurité a adopté 28 résolutions pour traiter de la tragédie que subit le peuple palestinien, persécuté, réprimé et expulsé de sa terre. Israël n'en a appliqué aucune. À cet égard, nous voulons parler des résolutions adoptées par le Conseil depuis deux mois, à savoir les résolutions 1402 (2002), 1403 (2002) et 1405 (2002). Toutes ont été adoptées à l'unanimité et avec le plein appui des membres du Conseil. Mais Israël les traite de la même façon qu'il a traité les résolutions antérieures.

Dans ce contexte, depuis deux semaines, les forces d'occupation israéliennes se sont remises à assassiner des civils palestiniens innocents, à réoccuper des villes et des villages, à démolir des maisons, à détruire l'infrastructure d'institutions palestiniennes, à imposer un siège militaire étouffant et à restreindre le déplacement des Palestiniens entre leurs maisons, leurs villages et leurs villes. Pour poursuivre son agression contre le peuple palestinien, Israël a recours à toutes les armes mortelles de son arsenal militaire.

La destruction massive commise par Israël ne lui a pas suffi. Il a également commis des crimes contre l'humanité dans le camp de réfugiés de Djénine et dans les villes de Naplouse et de Ramallah, ainsi que dans d'autres villages palestiniens. Cela tout en faisant la sourde oreille aux appels lancés par les peuples du monde entier, et notamment par l'ONU. D'après des sources fiables, plus de 75 % des Palestiniens vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté en raison des actes de répression d'Israël. Si Israël continue de commettre de tels actes et d'assiéger le peuple palestinien, dans quelques jours ce chiffre atteindra près de 80 % ou plus. Le spectre d'une vraie tragédie humanitaire plane; il faut donc mettre fin immédiatement à cette situation.

En dépit de tous ces faits, le Gouvernement israélien continue d'accuser un gouvernement ou un autre et de jeter le blâme sur la base d'une déclaration fortuite faite à la presse par un réfugié palestinien expulsé de sa terre. En fait, les réfugiés palestiniens sont sortis du camp de réfugiés de Djénine pour défendre leurs droits – préférant la mort à une vie d'humiliation et de souffrance, seule chose que les forces d'occupation israéliennes leur ont laissée. Il est fort regrettable qu'on ait ajouté foi à de telles accusations israéliennes.

En fin de compte, le maintien de réfugiés palestiniens hors des territoires occupés, en Syrie et dans d'autres pays, est une responsabilité qui incombe à Israël, qui les a expulsés de leur terre pour les remplacer par des immigrants juifs venus de partout au monde. Israël continue de priver ces réfugiés de leur droit fondamental de retourner sur leur terre. Mais cela ne lui suffit pas, il étouffe également leurs voix et condamne quiconque les accueille et les aide à survivre aux conditions tragiques qu'ils subissent.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, il est devenu très clair pour la communauté internationale que la principale cause des catastrophes et des tragédies au Moyen-Orient est la poursuite de l'occupation par Israël de territoires arabes en Palestine, au Liban et en Syrie, et le fait qu'il joue avec le cadre et les règles du processus de paix depuis la tenue, en 1991, de la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient. Depuis 1991, Israël a également tenté d'éviter de répondre aux exigences de la paix en parlant de paix tout en faisant littéralement tout ce qui va à l'encontre de la paix et des principes et objectifs que la communauté internationale a établis pour instaurer cette paix, en particulier les résolutions 242

(1967) et 338 (1973) ainsi que le principe « terre contre paix ».

Ceux qui pourraient encore avoir des doutes quant aux véritables intentions du Gouvernement israélien peuvent consulter l'article du Premier Ministre israélien publié il y a quelques jours dans le *New York Times* et évoqué aujourd'hui dans plusieurs déclarations. Le Premier Ministre y a pratiquement insulté le Conseil de sécurité et toute la communauté internationale en dénaturant la résolution 242 (1967) d'une façon que l'on ne peut que condamner. Faisant fi du principe « terre contre paix » et de la résolution 242 (1967), M. Sharon a déclaré qu'Israël ne reviendrait pas aux frontières indéfendables de 1967, et ne rediviserait ni ne céderait Al Qods Al Charif. Quelle paix souhaite donc M. Sharon?

Le représentant d'Israël nous a inondés aujourd'hui de mensonges et de déclarations trompeuses lorsqu'il a parlé de la présidence syrienne du Conseil. Il a également fait d'autres allégations, que le Conseil avait déjà entendues à maintes reprises, tant ici qu'ailleurs.

Certes, la présidence du Conseil ne s'abaissera pas à un niveau aussi bas de diplomatie, mais nous tenons à affirmer que la Syrie, élue par la majorité des États Membres au Conseil de sécurité, est fière de la confiance que le monde a placée en elle et que cela a rehaussé sa crédibilité. La Syrie affirme qu'elle continuera de travailler à l'avenir forte de la précieuse confiance que le monde a placée en elle.

La campagne israélienne déclarée contre la Syrie et contre sa qualité de membre du Conseil de sécurité, depuis que sa candidature y a pour la première fois été présentée, et qui s'est poursuivie au fil des ans, s'est récemment intensifiée.

Cela s'inscrit dans le cadre d'une tentative délibérée par Israël de dissimuler ainsi ses crimes de destruction et de terrorisme contre les Palestiniens et contre leur lutte pour la liberté et l'indépendance.

Chacun a le droit de dénoncer le terrorisme sauf Israël et le Gouvernement israélien, car le terrorisme est une composante essentielle de ce qui fait vivre le Gouvernement israélien et ses dirigeants. En ce qui nous concerne, tout ce que nous voulons, c'est de mettre fin à l'occupation de notre territoire arabe. Ce droit est garanti par la Charte et les résolutions du Conseil de sécurité.

La Syrie, qui a fait de la paix son choix stratégique, a clairement indiqué que la paix qu'elle exige doit être fondée sur la justice et l'application des résolutions de la légitimité internationale, et que la paix ne peut aller de pair avec l'occupation. Nous l'avons tous entendu réaffirmer aujourd'hui.

Au récent Sommet de Beyrouth, les dirigeants arabes ont exposé une initiative destinée à instaurer une paix juste et globale, qui a recueilli un appui et un assentiment assez larges au niveau international. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent maintenant exercer des pressions sur les dirigeants israéliens pour qu'ils appliquent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et s'employer une fois encore à les convaincre que les Arabes ont des droits et qu'ils n'y renonceront jamais.

La Syrie se tourne vers le Conseil de sécurité pour qu'il intervienne, assume ses responsabilités à l'égard de la Charte et favorise l'avènement au Moyen-Orient d'une paix juste et globale qui mette fin à l'occupation et rétablisse les droits de ceux qui sont les possesseurs légitimes du sol.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 20.